

Le député de Taillon aurait accepté d'aider des mafiosi

par Bernard MORRIER

Le député libéral de Taillon, M. Guy Leduc, aurait accepté en 1971 de venir en aide à des gens du monde interlope, y voyant d'éventuels avantages pour sa caisse électorale.

C'est l'affirmation faite hier par le tavernier Jean-Jacques Côté, devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, qui poursuivait l'étude de l'affaire Laporte.

Côté, âgé de 49 ans, entretenait ainsi une septième journée de son témoignage, qu'il avait dû interrompre le 15 janvier dernier pour raisons de

santé, tout en laissant la place à René Gagnon, ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration.

Habilement interrogé par Me Guy Dupré, procureur de la CECCO, Côté a raconté qu'au début de 1971, il avait eu l'occasion de rencontrer, au Café du Parlement, Guy Leduc (cousin de Pierre Laporte), pour l'entretenir des problèmes du traficant de drogues Frank D'Asti et de son patron immédiat Nicolas Di Iorio, concernant le Victoria Sporting Club, une maison de jeu de la Rive sud, fermée depuis par la Sûreté du Québec.

Côté a expliqué, qu'après avoir ex-

posé à Leduc les problèmes de D'Asti et Di Iorio, il a dit de ceux-ci que c'était "des maudits bons gars qui l'avaient aidé dans les élections". C'est alors que Leduc aurait manifesté son désir de les rencontrer.

Côté s'est donc empressé de faire le nécessaire en ce sens et la rencontre eut effectivement lieu le 16 avril 1971, au restaurant Pam-Pam, rue Stanley, entre les quatre hommes.

Selon Côté, Leduc est venu "et je ne lui ai pas torqué le bras". La discussion a évidemment porté sur le harcèlement policier à l'endroit du Victoria Sporting Club et Leduc aurait

laissé entendre que s'il pouvait faire quelque chose dans les circonstances, il le ferait.

Dans l'esprit du témoin, ce "quelque chose" pouvait signifier certaines démarches auprès de personnes (il ne se souvient pas des noms) travaillant au ministère de la Justice. C'est à la suite de cette rencontre que Leduc aurait confié à Côté qu'il voyait de grands avantages d'aider ces gens-là, non pas personnels, mais pour la caisse électorale.

Côté a précisé ici que Leduc aurait eu à s'enquérir d'informations qui auraient pu permettre à la maison de

jeu de maintenir ses activités. Le député de Taillon aurait ainsi joué le rôle que Gagnon et Côté avaient pensé tout d'abord confier à Mme Pierre Laporte, tout en y renonçant par la suite.

Le témoin a affirmé ensuite que Leduc lui aurait avoué s'être entretenu des problèmes de Di Iorio et D'Asti avec le ministre de l'Immigration, M. Jean Bienvenue. Ce dernier, toujours d'après Côté, aurait suggéré à Leduc de ne pas toucher à ça, en lui disant: "Tu peux avoir du trouble avec ça".

Voir DEPUTE, page A 4



photo Michel Gravel, LA PRESSE

La crise du pétrole se répercute sur le prix des disques

La crise de l'énergie a aussi ses répercussions sur l'industrie du disque.

D'ici, quelques semaines, en effet, les prix des disques vont considérablement augmenter. Le 33-tours qu'on paye encore \$6,29 coûtera au mois de mars, \$7,29 alors que le 45-tours passera de \$0,98 à \$1,29. Pour sa part, le disque-budget, le 33-tours qu'on trouve dans les chaînes d'alimentation ou chez le pharmacien, coûtera \$3,98. On le paye en ce moment \$2,98. Les compagnies de disques ne prévoient pas cependant d'autres augmentations d'ici deux ans.

Le vinyle employé pour la fabrication des disques étant un dérivé du pétrole, les compagnies de pressing voient leur coût de production monter sans arrêt.

Le vinyle ne manque pas à l'heure actuelle mais il y a des retards dans la livraison et les compagnies de pressing craignent pour l'avenir.

Verra-t-on la production de 45-tours diminuée?

Par suite de cette augmentation, le consommateur ne va-t-il pas se montrer plus exigeant?

Du côté des nouvelles vedettes, sera-t-il plus difficile de percer? C'est à ces questions que répond l'article de Christiane Berthiaume en page B 1.

AUJOURD'HUI

United Aircraft: Cournoyer nommé un médiateur spécial

— page A 3

Accord dans la grève des camionneurs aux USA

— page A 4

La Commission des transports refuse d'étudier le cas de Northern Electric

— page A 8

le ski
AVEC JACQUES VANASSE
(collaboration spéciale)
— page C 6

L'aménagement du territoire, la clef d'un environnement sain

— page F 10

SOMMAIRE

Arts et spectacles: B 1 à B 5
Bandes dessinées: C 10
Cinéma: B 5
Décès, naissances, etc.: F 11
"Dites-moi, docteur": D 3
Economie: D 8 à D 11
Editorial: A 6
Etes-vous observateur?: E 6
Horoscope: D 2
Informations étrangères: B 6
Les maux de notre langue: C 10
Mon Oeil sur Montréal: D 4
"Mot-mystère": F 7
Mots croisés: F 2
Petites annonces: E 1 à E 8, F 1 à F 10
Plaisance: F 8
Radio et télévision: B 7
Sports: C 1 à C 8
Tribunaux: A 9, C 10
Vivre aujourd'hui: D 2 à D 6
BURTON-TAYLOR: E 7

Dégoûtée par cette guerre de motards, Michèle Blouin met fin à ses jours

par Gilles NORMAND

Si elle n'a pas été assassinée, la jeune femme de 30 ans trouvée morte dans son appartement (no 15) du 256, rue Delage, à Beauport, près de Québec, n'en est pas moins une victime additionnelle de la guerre sanglante que se livrent, depuis juillet 1973, deux bandes de motards rivales qui ont toutes deux leurs quartiers dans l'île d'Orléans.

La victime, connue par le meurtre d'un jeune motard de 19 ans, Yvan Lapointe, dont elle devait répondre devant les Assises, cet hiver, a laissé une lettre expliquant son dernier geste, qui fut d'appuyer sur la détente d'une arme de calibre .22 dont le canon était dirigé sur sa tête.

Michèle Blouin était dégoûtée de cette vie particulièrement de cette guerre; elle se sentait de plus en plus seule pour faire face à la musique, surtout depuis l'arrestation, quelques heures auparavant, de son ami Serge Beaulieu, 26 ans, le chef de la bande des "Pacific Rebels".

C'est du moins ce qu'elle a fait savoir, en substance, dans une lettre que les policiers disent écrite de sa main et qui a été trouvée, hier soir, près du lit sur lequel gisait le cadavre de la jeune femme.

Michèle Blouin s'y accuse également du meurtre de Yvan Lapointe dont elle innocente son ami Beaulieu, qui, comme elle, avait été détenu en vertu d'un mandat du coroner émis après l'attentat survenu dans la soirée du 26 juillet 1973, mais contre qui on n'a retenu aucune accusation, la Couronne

n'ayant pu établir sa responsabilité, lors de l'enquête.

La jeune femme devenait donc la seule accusée du meurtre, même s'il fut démontré que la victime avait été touchée de plusieurs balles de calibre .22 et .12. Une balle, s'écrasant contre la nuque, avait été mortelle.

Cette mort avait été la première d'une guerre commencée quelques semaines plus tôt par des affrontements qui n'avaient jusque-là coûté aucune vie humaine.

Quant à Beaulieu, il a comparu, hier après-midi, devant la Cour des sessions de la paix, pour répondre à une accusation de possession d'une arme offensive. Il a nié sa culpabilité et son procès sera instruit plus tard. Entre-temps, la Couronne s'est opposé à ce qu'il soit remis en liberté provisoire, moyennant quelque cautionnement que ce soit.

On sait que Beaulieu était déjà en liberté provisoire, attendant ses procès pour vol simple, vol à main armée et pour viol.

La mort de Michèle Blouin suit de près l'explosion de la bombe qui a tué un autre membre des "Pacific Rebels", en plus d'en blesser trois autres, dont l'un grièvement, mardi matin, peu après leur sortie du Palais de justice de Québec où venaient de s'ouvrir des Assises d'hiver.

Les quatre jeunes gens, qui s'étaient rendus au Palais pour entendre la cause du frère de l'un d'entre eux, sont: Serge Létourneau, 28 ans, tué sur le coup; Jean-Claude Talbot, 27 ans, blessé grièvement; Alain Giguère

Voir DEGOUTEE, page A 4



photo PC

La guerre des motards de l'île d'Orléans a fait une autre victime. Michèle Blouin s'est suicidée quelques heures après l'arrestation du chef des "Pacific Rebels" qui, comme elle, avait été accusé du meurtre d'un motard appartenant à une bande rivale.

Deux valises mystérieuses dérobées au nez des policiers

Revolver au poing, trois bandits élégamment vêtus et que, semblait-il, on avait pris de prime abord pour des agents de la GRC, ont réussi hier à s'emparer de deux valises de couleur criarde, à l'aéroport de Dorval. L'intérêt et le hic de l'affaire: les deux valises, qui pesaient dans les 100 livres chacune, contenaient vraisemblablement, selon la police, une fabuleuse quantité d'une drogue quelconque.

Arrivées mardi soir du Moyen-Orient, les deux valises, que personne n'avait alors prises ni demandées, avaient été déposées à une consigne entourée de grilles et située dans la salle des arrivées internationales.

Le coup des trois voleurs, sans doute minutieusement préparé, a été, de plus, parfaitement exécuté.

Les trois hommes sont arrivés à l'aéroport dans une voiture tout à fait semblable à celles qu'utilisent les agents de la GRC, munie d'une lanterne jaune sur le toit.

Bien habillés, l'air d'agents de service, ils ont stationné leur voiture pour se diriger ensuite vers la consigne (section Y-30) où, sans

Voir VALISES, page A 4

Québec aide un foyer clandestin à rester une très bonne affaire

par Claire DUTRISAC et Nicole PERREAULT

Le ministère des Affaires Sociales (MAS) s'apprête à indemniser la propriétaire d'un foyer clandestin hébergeant des vieillards pour les pertes encourues à la suite d'une directive frappant tous les foyers du même acabit. Et il laisse tomber ses droits de poursuites judiciaires.

En juillet dernier, rappelons-le, une série d'articles publiés par LA PRESSE dénonçait les foyers clandestins pour personnes âgées qui étaient, la propriété respective de Mmes Alain Rivest, Blanche Morissette et Marie-Reine Plante.

Le ministère a fermé des foyers. Mais au moment de la publication de ces articles, Mme Rivest venait d'acquiescer le couvent des Soeurs de la Charité de la Providence, à Lanoraie, pour le transformer en centre d'hébergement pour vieillards.

Le foyer "Le Beauvoir" de Lanoraie fait présentement l'objet d'une transaction entre Mme Rivest et le MAS qui entend confier la direction de cet établissement à une corporation sans but lucratif.

Ces pourparlers traînent depuis le mois de septembre dernier. Auparavant, au cours du mois d'août, le MAS avait fait parvenir au 31 foyers clandestins de la province une lettre

interdisant toute nouvelle admission de pensionnaires sous peine de sanctions prévues par la loi 65.

Simultanément, M. Aubert Ouellet, sous-ministre adjoint, et le Dr Martin Laberge, directeur du service de l'agrément des institutions (maintenant sous-ministre adjoint), annonçaient leur intention de se prévaloir de la loi 65 et d'entamer des poursuites judiciaires contre les foyers clandestins.

Cette attitude s'est révélée par la suite vélléitaire. Les négociations avec Mme Rivest se sont étirées sur plusieurs mois parce que celle-ci refusait l'offre monétaire du MAS, tout en continuant à héberger sans permis des personnes âgées.

Les responsables du MAS, au lieu d'imposer les amendes légales, ont patiemment laissé Mme Rivest patenir. Il leur répugnait d'avoir l'air de faire du chantage!

Un commerce lucratif

Cependant Mme Rivest, elle, ne s'est fait aucun scrupule d'acquiescer le foyer "Le Beauvoir" avec l'argent provenant de l'exploitation de deux autres foyers clandestins.

Elle déclare ainsi à titre d'acquéreur dans son contrat d'achat avec la communauté des Soeurs de la Charité de la Providence:

"Elle exerce depuis plusieurs années une profession ou un commerce

distinct de celui de son mari, soit celui de pension pour personnes âgées dans deux maisons dont l'une au 21 Bellefeuille à Repentigny et l'autre au 760 Notre-Dame à St-Sulpice, et le montant par elle présentement payé sur le prix d'achat provient de son travail personnel et des économies qu'elle a réalisées de tel commerce..."

Mme Rivest a donc acheté le couvent et le terrain (lots 273, 274, 275 et une partie du lot 264) pour la somme de \$50.000. Elle a versé comptant \$25.000 et un solde au même montant.

Le contrat d'achat stipulait en outre que Mme Rivest était tenue d'ajouter 15 pour cent du "prix ou solde du prix de vente", si elle vendait cette propriété avant d'avoir remboursé l'hypothèque.

Le MAS est maintenant en voie d'acheter le foyer "Le Beauvoir" pour la somme de 85.000 dollars. Les responsables de cette transaction se frottent les mains d'aise, car l'évaluation municipale de la propriété s'élevait à \$125.000.

Cependant, le MAS s'apprête à ajouter au prix d'acquisition un autre montant en guise d'indemnisation pour les pertes encourues par Mme Rivest à la suite de la directive du MAS, en août dernier, interdisant l'admission de nouveaux pensionnaires!

Voir QUEBEC, page A 4

Les querelles de la police, un problème de direction

Une analyse de François TREPANIER

Est-il normal qu'un directeur de police ordonne la tenue d'une enquête sur un dossier qui, supposément, incrimine un policier sans avoir lui-même examiné ce dossier et sans même en connaître les grandes lignes?

Est-ce normal qu'un directeur de police décide, après une enquête-maison de seulement deux jours, de congédier un de ses officiers dont les loyaux services pendant vingt ans n'ont jamais été mis en doute?

Ce sont là quelques questions que l'on peut se poser à la lumière des décisions rendues ces derniers jours par le directeur de la police de la CUM, M. René Daigneault, dans ce que l'on appelle maintenant les affaires Ledoux et Gélinau.

Lancées par le quotidien "Montréal-Matin" il y a un peu plus d'une semaine, ces deux affaires commencent à apparaître comme deux autres patates brûlées qui font à leur tour noircir le dossier déjà peu reluisant de M. Daigneault.

Nommé le 26 janvier 1972 à la direction de la police de la CUM dans des circonstances difficiles, M. Daigneault a été incapable en deux ans de redonner à son corps de police ce prestige et cette réputation que la police de Montréal s'était mérité sous le leadership des directeurs Jean-Paul Gilbert et Marcel Saint-Aubin.

Les querelles intestines qui déchirent la direction de la police, les scandales touchant la moralité de certains hauts gradés, les nombreuses plaintes des citoyens à l'égard du service de la police, les retards dans la préparation d'un plan d'intégration, l'accumulation des griefs logés par la Fraternité des policiers et la mauvaise organisation de l'état-major de la police, en étaient déjà des exemples.

Les affaires Ledoux et Gélinau en sont deux autres.

Dans l'affaire Ledoux où l'on prétend que M. Daigneault aurait été trop sévère, tout le monde semble disposé à reconnaître que l'avocat André Ledoux a bel et bien fait installer à son domicile une table d'écoute destinée à épier les conversations téléphoniques de son épouse et non pas à vérifier la provenance de certains appels de menaces.

Pour cette raison, on ne conteste pas trop le sort qui a été réservé à cet avocat qui était déjà familier avec les règlements de la police de Montréal touchant l'écoute électronique.

Cependant, il n'en est pas ainsi dans le cas du directeur de l'escouade de la moralité, M. Gérard Cholette, qui a installé la table d'écoute chez Me Ledoux.

D'après les renseignements transmis à LA PRESSE, c'est en effet de bonne foi et sans connaître les véritables intentions de Me Ledoux que M. Cholette aurait fait installer un appareil d'écoute électronique au domicile de cet avocat.

Le directeur de la police de la CUM, M. Daigneault, n'accepterait pas, lui, cette version de l'affaire.

Pourquoi? Lui a-t-on remis des renseignements lui prouvant le contraire? A-t-il la preuve que M. Cholette a commis une faute grave?

A la police de Montréal, certaines sources soutiennent que non.

Si tel est le cas, pourquoi M. Daigneault a-t-il recommandé que M. Cholette soit congédié? Pourquoi a-t-il décidé de priver la police des services d'un homme dont

Voir QUERELLES, page A 4

mini-presse

le monde

□ Le secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger a de nouveau mis les pays arabes en garde contre le **chantage** et la tactique de pression que constitue le maintien de l'**embargo** pétrolier contre les Etats-Unis. Soulignant les progrès réalisés dans la voie d'un règlement du conflit du Proche-Orient grâce aux initiatives de la diplomatie américaine, M. Kissinger a dit que l'embargo devrait être levé. Par contre, il a **réassuré** les producteurs de pétrole sur les intentions des USA

en organisant la conférence de Washington sur l'énergie. Il n'est pas question de **confronter** les pays producteurs, a-t-il dit.
□ L'île de **Grenade** a accédé aujourd'hui à l'**indépendance** dans la désunion en raison de l'impopularité du premier ministre Eric Gairy. Les **grèves**, qui ont interrompu les services d'électricité et de téléphone, se poursuivent mais M. Gairy a évoqué la possibilité de proclamer l'**état d'urgence** pour rétablir la situation.

le Canada

□ La Commission canadienne des transports a écarté les **propositions** du gouvernement du Québec voulant que les opérations de **Northern Electric** soient soumises à l'étude de la CCT dans le cadre des audiences relatives à la requête d'augmentation de tarifs de Bell Canada. Le Québec voulait obtenir des **renseignements** sur l'activité de Northern, alléguant que cette compagnie fait partie de Bell.

□ Le chef du NDP, **M. David Lewis**, a déclaré que les nouvelles demandes d'augmentation des tarifs formulées par **Bell Canada** démontrent jusqu'à quel point la proposition du Nouveau parti démocratique de **nationaliser** cette compagnie est juste. M. Lewis a dit que Bell Canada "tente d'**extraire** un déboursé additionnel de \$51 millions par année des goussets du **consommateur** canadien".

le Québec

□ Les conservateurs québécois ont lancé hier leur "**opération-charme**" qui vise à faire du Parti conservateur une force politique permanente au Québec. Cette opération comprend dix objectifs dont le but à moyen terme est de décrocher environ **30 p. cent** du vote québécois lors des prochaines élections fédérales.

□ **M. Réal Caouette**, chef du Crédi social, a utilisé des propos virulents contre le journaliste **Pierre Nadeau** de Radio-Canada, le condamnant pour avoir blâmé le Canada de ne pas ouvrir davantage ses portes aux **réfugiés chiliens**. Selon le leader créditiste, le Canada ne doit pas laisser entrer "**des révolutionnaires** de l'Amérique du Sud."

méto

□ Le ministère de la **Justice** a annoncé la formation d'une **commission d'enquête** spéciale pour étudier les causes du **dernier incendie** dans le métro. Présidée par le juge **Roger La Gorce**, la commission aura comme enquêteur **Me Michel Pothier** l'ex-procureur chef de la **CECO**: les audiences seront **publiques**.
□ Le président de la **United Aircraft** a durement gagné son salaire hier au cours d'une **conférence** de

presse. Les journalistes se sont montrés agressifs envers M. Stephenson le bombardant de **questions embêtantes**. La compagnie avait commencé sa conférence de presse en projetant un **vidéo** illustrant des **scènes de violence** mettant en vedette des **grévistes**.
□ **M. Jean Cournoyer** ministre du Travail du Québec, a annoncé la nomination de **M. Yvan Blain** comme **médiateur spécial** dans le conflit à la **United Aircraft**.

le sport

□ S'il fallait que le Canadien gagne toujours, ce serait bien mauvais pour le commerce de la ligue Nationale. C'est dans cet esprit que les **North Stars** du Minnesota ont sauté sur leur patinoire hier soir et s'en sont tirés honorablement avec une victoire de 4-3 aux dépens de la **Glorieuse Flanelle**. Le but de la victoire est survenu alors qu'il ne restait plus que 42 secondes à faire dans le match et c'est **Jude Drouin** qui en a été l'auteur.

□ Pendant ce temps, notre envoyé spécial à St-Moritz, **Michel Blanchard**, a vu la Canadienne **Betsy Clifford** remporter l'épreuve non-stop pour dames aux **Championnats** du monde de ski alpin. Il nous en parle plus longuement en page C-2.
□ L'instructeur des Penguins de Pittsburgh, **Ken Schinkel** a été congédié hier et remplacé immédiatement par **Marc Boileau**, qui dirigeait jusqu'ici les **Comets** de Fort Wayne de la ligue Internationale.

Les conservateurs pensent obtenir une trentaine de comtés au Québec

par Pierre-Paul GAGNE

Désormais convaincus qu'ils peuvent prendre le pouvoir, mais que, pour ce faire, ils devront recueillir un appui important de l'électorat québécois, les Conservateurs lançaient hier une nouvelle phase de ce qu'on pourrait appeler leur "opération-charme" au Québec.

Opération qui comprend dix objectifs et dont le but à moyen-terme est de décrocher environ 30 p.c. du vote québécois lors des prochaines élections fédérales.

Opération qui vise également à faire du Parti progressiste-conservateur au Québec une force politique permanente et présente dans tous les milieux.

"Ce ne sera pas facile, mais nous sommes convaincus que l'atmosphère nous est désormais favorable", déclarait hier le président de l'aile québécoise du Parti conservateur, M. Claude Dupras.

Selon ce dernier, il ne faut pas revenir l'expérience de 1958 où les Conservateurs s'étaient contentés d'opérer

un raz-de-marée au Québec sans rien tenter pour s'implanter à long-terme.

En 1974, autant estime-t-on qu'il est possible de prendre le pouvoir en décrochant une trentaine de comtés au Québec, autant a-t-on l'intention de travailler à ce que la vie du parti ne soit pas axée uniquement en fonction des prochaines élections.

Bâtir un vrai parti

C'est un peu dans cette perspective que M. Dupras dévoilait hier les dix objectifs que s'est donné l'aile québécoise du parti pour les prochains mois.

Au nombre de ceux-ci, on retrouve d'abord la volonté de finir de structurer le parti dans les 74 circonscriptions électorales fédérales du Québec. Déjà, 56 exécutifs de comté sont en place alors qu'on en comptait seulement une dizaine, à la même époque, l'an dernier.

Ce premier objectif, qui est déjà en cours, sera immédiatement suivi, à partir du 17 février, de ce que les conservateurs québécois ont baptisé l'"opération 7400". Cette opération vise essentiellement à augmenter de 25,000 à 32,000 le membership du parti au Québec à raison d'une centaine de nouveaux membres par comté.

Cette opération rejoindra d'ailleurs un troisième objectif de l'aile québécoise du PC qui consiste à atteindre un certain niveau d'autofinancement. Ayant recueilli plus de \$200,000 en 1973 au moyen de diverses activités, M. Dupras estime qu'il y aura moyen de dépasser largement ce chiffre, en 1974, grâce à l'adhésion des quelque 7,400 nouveaux membres, aux diners-

benéfiques et à la vente de publicité dans le journal du parti.

Participation

Parallèlement, plusieurs objectifs visent à une plus grande participation des militants conservateurs tant à la vie du parti qu'au développement de la société québécoise en général.

Dans un premier temps, les Conservateurs québécois ont l'intention de jouer un rôle accru lors des prochaines assises nationales du parti qui auront lieu à Ottawa, en mars prochain. Comme objectif général, on retient qu'il faudrait parvenir à sensibiliser davantage les militants des autres provinces des problèmes purement québécois et des perceptions québécoises des grands problèmes nationaux.

Lors de ces assises, les délégués féminins du Québec tenteront, par ailleurs, d'obtenir la dissolution de l'Association féminine des progressistes-conservateurs au profit d'une intégration pure et simple des femmes dans les rangs du parti.

D'un autre côté, le comité "Action jeunesse" tiendra un colloque à Hull, en février, tandis que l'aile québécoise du parti entend tenir le plus gros congrès qu'elle ait jamais organisé, du 26 au 28 avril prochain, aux Trois-Rivières.

Finalement, on a l'intention d'accroître le nombre de colloques régionaux, d'organiser des panels sur différentes questions d'intérêt public, d'inviter les députés conservateurs des autres provinces à venir faire un tour au Québec plus souvent et de poursuivre les visites du leader Robert Stanfield.

Le journaliste Pierre Nadeau est sévèrement critiqué par Caouette

OTTAWA (PC) — Le chef du Crédi social, M. Réal Caouette, a condamné l'attitude du journaliste Pierre Nadeau pendant l'émission de télévision Format 60, mardi, au cours de laquelle il a blâmé le Canada de ne pas ouvrir davantage ses portes aux réfugiés chiliens.

Dans un communiqué remis à la presse, hier, M. Caouette a utilisé des propos virulents contre l'animateur de cette émission d'affaires publiques qu'il a qualifié "d'irresponsable et d'incompétent", ajoutant "qu'il est temps plus que jamais qu'un nettoyage se fasse à la Société d'Etat et que les Canadiens ont droit à une information honnête et objective".

"Ils en ont assez de subir les barbotages infects de Nadeau et de ses semblables."

M. Nadeau a interviewé le député libéral Marcel Prud'homme sur le sort réservé aux Chiliens désireux de fuir le régime Pinochet par crainte de représailles.

Il a rappelé que le Canada avait mis tout en oeuvre pour accueillir des Hongrois en 1956, des Tchécoslovaques en 1968 et des Ougandais en 1971 qui avaient également fui les régimes en place pour les mêmes raisons.

Manque de discernement

Le journaliste Nadeau a tenté de faire dire à M. Prud'homme pour quelles raisons les autorités canadiennes ne faisaient pas preuve d'autant de zèle, selon lui, dans le cas des réfugiés chiliens. La conversation fut assez animée à un certain moment.

"Pierre Nadeau a démontré lors de cette émission un manque de discernement absolument incroyable", a dit encore M. Caouette.

"Il compare les Chiliens aux Hongrois, aux Tchécoslovaques et il demande bêtement pourquoi le Canada est plus strict envers les Chiliens.

"Il est trop innocent pour comprendre que les Hongrois et les Tchécoslovaques essayaient de quitter un pays communiste pour vivre dans un pays non-communiste.

"Il est donc normal que les Canadiens aient accueilli à bras ouverts ces victimes du communisme."

Le leader créditiste est d'avis que le Canada ne doit pas laisser entrer "des révolutionnaires et des fauteurs de troubles de l'Amérique du Sud, qui ne penseraient qu'à mettre le feu à la maison".

Or, dans l'esprit de M. Caouette, "il est clair que la grande majorité de

ceux qui veulent sortir du Chili sont des marxistes et que la violence proclamée par ces révolutionnaires marxistes n'est pas moins blâmable que celle des militaires".

Quant à Nadeau, a poursuivi M. Caouette, au lieu de blâmer le gouvernement de ne pas avoir ouvert les portes du pays toutes grandes, il devrait plutôt se demander si le filtrage a été suffisamment sévère pour empêcher les "fauteurs de troubles de toute l'Amérique du Sud de venir prêcher la révolution au Canada".

Pipeline: Queen's Park est prudent

TORONTO (PC) — En dépit de la franche opposition exprimée par trois membres du Conseil des ministres, le gouvernement de l'Ontario a décidé d'adopter une attitude prudente face au projet fédéral de prolonger depuis Sarnia jusqu'à Montréal, le pipeline interprovincial.

Le ministre ontarien des Ressources, M. A.B.R. Lawrence a déclaré aux journalistes hier qu'il espère avoir complété, avant la prochaine réunion du cabinet, ses études du projet fédéral.

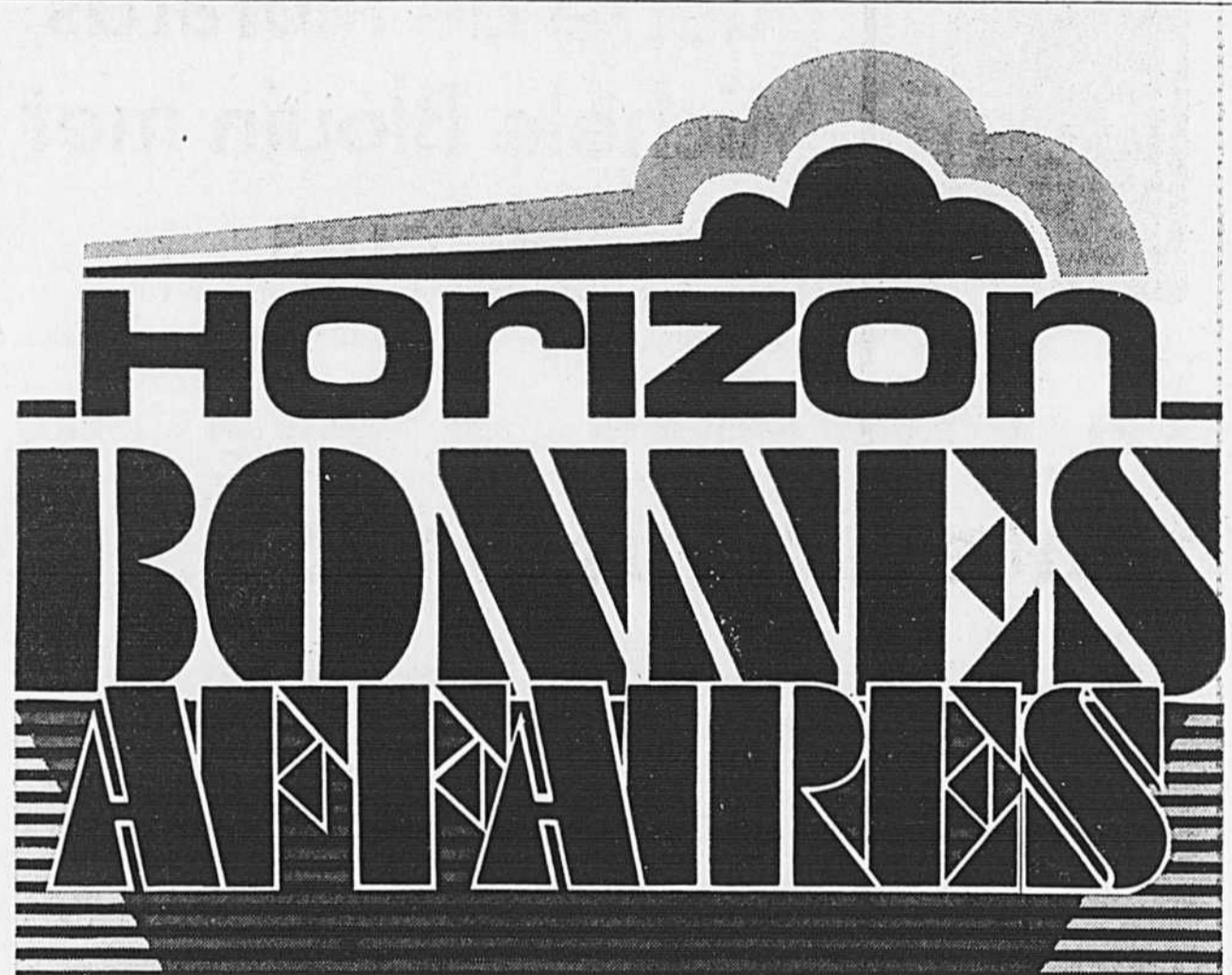
C'est à ce moment que le gouvernement arrêtera ses positions même si les ministres des Finances, de l'Agriculture et des Ressources naturelles, MM. John White, William Stuart et Léo Bernier ont déjà fait connaître leurs préférences pour une route du pétrole passant par le nord de leur province.

Les trois ministres, à l'appui de leur choix, allèguent qu'une route passant par le nord permettrait un développement rapide de cette région et contribuerait à préserver les centaines de terres arabes actuellement exploitées dans le sud de l'Ontario.

Le secrétaire aux ressources, M. Lawrence a soutenu que le gouvernement ontarien ne peut prendre de décision à cet égard avant d'avoir pris connaissance des rapports que doivent produire les experts.

M. Lawrence a rappelé que le ministre fédéral de l'Énergie, des mines et des ressources a déjà manifesté ses préférences pour une route passant par le sud de l'Ontario.

M. MacDonald attend d'ailleurs d'une semaine à l'autre l'avis du gouvernement ontarien sur cette question.



UN JOUR SEULEMENT

<p>Serviettes sanitaires paquet de 100</p> <p>94¢ Prix courant: \$2.44</p>	<p>Kleenex boîte de 200</p> <p>24¢ Prix courant: 37¢ 6 par client seulement</p>
<p>Baril de croustilles "Hostess" 13 oz</p> <p>74¢ Prix courant: 99¢ 3 par client seulement</p>	<p>Siège de cabinet</p> <p>\$2.44 Prix courant: \$3.97</p>
<p>Bas-culotte unitaille</p> <p>24¢ Prix courant: 47¢ 6 par client seulement</p>	<p>Nourriture pour oiseaux paquet de 5 et 10 lb</p> <p>94¢ Prix courants: \$1.67 et \$1.87</p>

Venez tôt, le choix sera meilleur. Quelques articles sont en quantité limitée.

TROIS MAGASINS HORIZON À VOTRE SERVICE DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL:

St-Laurent — 2215-2225, boul. Laurentien
Greenfield Park — 801, boul. Taschereau
Rosemère — 339, boul. Curé-Labelle

HEURES D'OUVERTURE: Lundi à mercredi: 9 h 30 à 18 h;
Jeudi et vendredi: 9 h 30 à 21 h; SAMEDI: 9 h à 17 h.

Utilisez votre carte comptable EATON.

LA METEO

Du froid, du vent et des... odeurs

Le ciel a laissé tomber quelques flocons de neige la nuit dernière et en matinée. Environ deux pouces de nouvelle neige devaient couvrir les rues de Montréal ainsi que les pentes de ski des Laurentides, des Cantons de l'Est et de la région de Québec.

Des vents soufflant de 10 à 15 milles à l'heure et venant du nord-est ont été la cause de l'odeur de gaz que nous pouvions sentir hier soir. La senteur nauséabonde provenait des raffineries de Montréal-Est.

Les employés du Gaz Métropolitain ainsi que les policiers de la CUM ont dû répondre à des dizaines d'appels de gens inquiets, qui se plaignaient de senteurs de gaz. L'odeur s'est propagée jusqu'à l'extrémité ouest de l'île.

Mais aujourd'hui, tout devrait revenir à la normale, car des vents, cette fois-ci venant de l'ouest, chasseront cette désagréable odeur.

Bref, passons. Aujourd'hui, nous aurons droit à un beau 15° et pour demain, peu de changement.

à Montréal

AUJOURD'HUI
Maximum 15 — Minimum 5
Neige et dégagement

DEMAIN
Nébulosité variable

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	-25	-5	Ensoleillé	Peu de changement
Outaouais	5	15	Neige, venteux	Nébulosité variable
Laurentides	5	15	Neige, venteux	Nébulosité variable
Cantons de l'Est	5	15	Neige, venteux	Nébulosité variable
Québec	5	15	Neige, venteux	Nébulosité variable
Rimouski	0	10	Ensoleillé	Peu de changement
Lac-Saint-Jean	-15	5	Ensoleillé	Peu de changement
Baie-Comeau	0	10	Ensoleillé	Peu de changement
Sept-Îles	0	10	Ensoleillé	Peu de changement
Gaspé	0	10	Ensoleillé	Peu de changement

au Canada

	AUJOURD'HUI	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Nuageux	Vancouver	32 45
Alberta	Nuageux	Edmonton	20 30
Saskatchewan	Neige	Regina	0 20
Manitoba	Clair	Winnipeg	-10 5
Ontario	Neige	Toronto	5 15
Nouveau-Brunswick	Généralement clair	Saint-Jean	15 25
Nouvelle-Ecosse	Généralement clair	Halifax	15 30
Île-du-Prince-Édouard	Généralement clair	Charlottetown	15 20
Terre-Neuve	Généralement ensoleillé	Saint-Jean	25 35

si vous partez

Aux Etats-Unis	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.		
New York	30	35	Chicago	20	25	New Orleans	50	55
Washington	32	45	San Francisco	35	60	Miami	70	80
Boston	20	32	Los Angeles	45	65			
Vers les capitales								
Paris	35	40	Moscou	25	32	Hong Kong	45	50
Londres	35	40	Stockholm	30	35	Lisbonne	50	55
Rome	50	55	Tokyo	35	40	Sydney	50	70
Berlin	32	35	Athènes	55	60	Tunis	50	60
Amsterdam	35	40	Casablanca	70	100	Vienne	40	45
Bruxelles	35	40	Genève	35	45	Varsovie	30	40
Madrid	50	55	Le Caire	55	65			
Vers les plages								
Acapulco	70	75	Bermudes	55	65	Nassau	70	80
Mexico	45	70	Barbade	75	85	Rio de Janeiro	—	81

(Ces chiffres indiquent le minimum enregistré hier et le maximum la nuit dernière)



photo Antoine Désilets, LA PRESSE

La grève risque de paralyser toute l'industrie du vêtement

par Huguette LAPRISE

Parce qu'ils veulent être mieux payés et qu'ils exigent un peu de respect "humain" de la part de leurs employeurs, des milliers de travailleurs de l'industrie du vêtement pour hommes à Montréal ont débrayé, hier matin, à l'issue d'une assemblée houleuse qui groupait quelque 6,000 syndiqués bien que seulement la moitié d'entre eux soient touchés par le conflit.

"Nous voulons être mieux payés et encore plus être respectés de nos employeurs, c'est-à-dire qu'ils cessent de nous traiter comme des chiens, des esclaves", telles étaient les raisons invoquées par plusieurs participants à l'assemblée qui ne cachaient pas non plus leur désapprobation à l'égard de leurs dirigeants syndicaux à qui ils reprochent de n'avoir recommandé l'arrêt de travail qu'à ceux qui avaient légalement droit de grève depuis lundi dernier.

Mouvement de la base

Le mouvement venu manifestement de la base en est un de révolte globale contre les conditions de travail auxquelles sont soumis

les ouvriers de l'industrie du vêtement.

Pour la seconde fois en quinze jours, hier, ces travailleurs qui appartiennent à l'Amalgamated Clothing Workers of America (FTQ) ont envahi le Palais du Commerce. Ils ont vociféré, crié, hurlé en italien, en grec, en anglais, en français.

Ils voulaient faire la grève. Ils l'ont déclenchée hier.

Mais qui est en grève exacte-ment?

Il y avait hier, à l'assemblée environ 6,000 membres de "l'union". Le syndicat en groupe environ 6,500. Seulement 3,000 d'entre eux avaient droit de grève. Les contrats des autres 3,500 n'expirent que le 1er septembre. Mais tous les membres présents voulaient descendre dans la rue.

"Pourquoi 'l'union' ne nous a-t-elle pas conseillé à tous de déclencher la grève? se demandaient certains syndiqués. Ceux qui sont obligés de travailler et qui feront la grève quand même vont payer \$50 d'amende. 'L'union' aurait dû dire: c'est la grève pour tout le

monde ou bien pour personne", ont-ils déclaré.

Paralysie

Selon le directeur du syndicat, M. Harry Lautman, cette grève aura un impact sérieux sur toute l'industrie du vêtement à Montréal. Les quelque 25 ateliers touchés par la grève depuis hier matin (il y a environ 200 ateliers de fabrication de vêtements à Montréal) seraient, toujours selon M. Lautman, les plus importants et ils alimenteraient la plupart des autres. Si on se fie à cette déclaration du directeur, toute l'industrie du vêtement au Québec subirait les conséquences de cet arrêt de travail s'il devait durer.

Les syndiqués exigent "une semaine de 35 heures pour un paye de 40 heures". Ce slogan était à l'honneur lors de l'assemblée, hier. Il était affiché un peu partout et les participants le brandissaient sur des pancartes.

Salaires

Tandis que la partie syndicale demande une augmentation de \$1 l'heure répartie sur un contrat de

deux ans, la partie patronale offre la même augmentation mais pour un contrat de trois ans. En matière d'heures de travail, les syndiqués ne veulent travailler que 35 heures par semaine et les patrons exigent le statu quo, soit la semaine de 40 heures.

Quant aux vacances, la demande des syndiqués est de quatre semaines après deux ans de service et l'offre des patrons, de quatre semaines après trois ans. Le syndicat exige également un jour de congé-maladie par mois, ce que le patron refuse.

Les salaires des travailleurs de l'industrie du vêtement se situent actuellement entre \$2,60 et \$5,00 l'heure; la semaine de travail est de 40 heures.

Quant aux conditions de travail, dont les ouvriers se sont plaints au représentant de LA PRESSE, aucune demande syndicale n'aurait été faite afin de les améliorer. Selon un porte-parole du syndicat, M. Henry Bussins, "les demandes ne sont pas des demandes comme telles, elles sont plutôt des suggestions"...

Après les grévistes, les journalistes font la vie dure à la United Aircraft...

par Jules BELIVEAU

Le président de la United Aircraft du Canada a durement gagné son salaire, hier après-midi, lorsqu'il a affirmé devant un groupe de journalistes que sa compagnie ne cherche aucunement à briser la grève de ses employés de la production.

Rapidement refoulé dans une position de défense sous une avalanche de questions dans lesquelles pointait parfois une certaine dose d'agressivité — comme si ces messieurs de la presse avaient soudain abandonné leur neutralité légendaire — M. Thor E. Stephenson n'a pas vraiment réussi, jusqu'à la fin de cette longue séance d'information, à reprendre pied complètement.

Il faut dire que la conférence de presse avait fort mal débuté: les représentants de la compagnie avaient cru bon, sans doute pour se gagner la sympathie des journalistes, de leur faire voir sur l'écran d'un vidéographe des scènes de violence filmées aux abords de ses usines et mettant en vedette des grévistes aux prises avec des gardes de sécurité, des policiers et même des automobiles.

Les journalistes n'ont malheureusement pas vu ces démonstrations du même oeil. Derrière les événements, ils ont voulu, à tort ou à raison, connaître les causes et les raisons.

"Nous ne sommes pas des briseurs de grève, a insisté M. Stephenson. Nous voulons tout simplement que nos

2,700 employés actuellement au travail continuent à travailler et que nos 2,600 employés en grève viennent re-

prendre leurs postes s'ils désirent le faire." Dans un communiqué distribué au

cours de la séance, les dirigeants de la United Aircraft expliquent ainsi ce qu'ils font pendant la grève:

"Nous travaillons et tentons de fabriquer des moteurs. Pourquoi? Ce n'est pas un jeu, ce n'est pas une question de briser un syndicat ou quoi que ce soit. C'est une question de survie. Ce marché que nous avons acquis durement au cours des dernières années, nous n'avons aucunement l'intention de le perdre.

"Pourquoi travaillons-nous? poursuit le communiqué. Parce que nous voulons protéger ces 5,300 emplois créés au prix de labeurs constants et soutenus, parce que nous nous refusons à fermer nos portes à 2,700 de nos employés salariés, étrangers à cette grève et qui ont le droit indéniable de travailler et de gagner leur pain et celui de leurs familles."

Après avoir indiqué que, depuis le début de la grève, la compagnie n'a embauché aucun nouvel employé pour remplacer les ouvriers en grève, le travail de production normalement effectué par eux étant fait par des employés non grévistes, le texte souligne qu'"aucun soit-disant briseur de grève n'a mis les pieds à l'intérieur de la compagnie, en dépit des déclarations énoncées et mensongères à ce sujet".

A plusieurs reprises pendant la conférence de presse, le président de la United Aircraft a tenté, souvent sans

Incendie du métro: Québec nomme un enquêteur spécial

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a annoncé hier la tenue d'une enquête publique sur l'incendie qui a fait pour \$1 million de dommages, le 23 janvier dernier, dans le métro de Montréal.

Cette enquête, instituée en vertu de la Loi des enquêtes sur les incendies, a été confiée au juge Roger Lagarde, de la cour des Sessions de la paix, qui agira comme commissaire-enquêteur ad hoc.

Me Pothier

C'est Me Michel Pothier, qui agitait comme procureur auprès de la commission d'enquête sur le crime organisé avant qu'il ne soit récemment limogé par la Commission de police, qui agira comme procureur chargé de recueillir la preuve dans l'incendie sur le métro. Il sera assisté de Me Eric-M. Smith.

Aucune raison officielle n'a été fournie pour justifier que l'enquête soit confiée à un commissaire ad hoc plutôt qu'au commissaire-enquêteur de la région de Montréal, M. John McDou-

gall. Le communiqué officiel du ministre se contente de rappeler une disposition de la Loi des enquêtes sur les incendies qui permet au procureur général de nommer spécialement toute personne pour faire enquête sur un incendie.

Première enquête

On se souviendra qu'à la suite du premier incendie survenu dans le métro, le 9 décembre 1971, l'enquête publique avait été confiée à Me Bernard Tellier, alors commissaire adjoint aux incendies. M. Tellier est maintenant juge.

Dans le cas présent, il s'agit d'une enquête de même nature, qui a pour but de faire toute la lumière sur les causes de l'incendie et susciter des recommandations, sauf qu'elle a été confiée à un commissaire ad hoc. Ses conclusions viendront s'ajouter à celles de l'enquête interne déjà entreprise par la CTCUM.

Le juge Lagarde annoncera lui-même la date et le lieu de l'enquête publique. On croit cependant savoir qu'elle pourrait débuter d'ici la fin du mois.

Les billets "gagnants" de Loto-Perfecta ne sont pas tous payants

par Léopold LIZOTTE

Si vous voulez être vraiment sûr de récolter les sommes que vous croyez avoir gagnées, à la Loto-Perfecta, le jeudi soir, il faudra peut-être que vous suiviez à la trace la copie B de la formule remplie au restaurant ou à la tabagie.

Car si celle-ci ne s'est pas rendue à destination, vous ne recevrez rien du tout.

C'est écrit sur le dos des billets, a allégué en cour la Société d'exploitation des courses et des loteries du Québec et un juge lui a donné raison, en se prononçant sur la première poursuite intentée par un "gagnant" déçu de ne pas avoir été payé.

\$4,565

Le 26 octobre 1972, M. Michel Daoust se procurait, à la Brasserie Saint-Denis, un billet qui, le soir de la course, lui rapportait apparemment la jolie somme de \$4,565.

Mais on refusa de le payer en soutenant que la fameuse copie B ne s'était jamais rendue à l'ordinateur.

Il poursuivait devant les tribunaux la Société des courses et loteries, qui indiqua que les règlements étaient affichés dans tous les centres de validation, et qu'il n'y avait rien à faire en pareil cas, sinon poursuivre le concessionnaire, qui, selon ces mêmes règlements, est le mandataire du participant, et non celui de Loto-Perfecta, comme on aurait pu le croire.

L'ennui, si l'on peut dire, c'est que la propre responsabilité de ce dernier, dans un tel cas, se limite à \$10,000, alors qu'au mieux-aller, un parieur particulièrement chanceux, ou bénéficiaire d'un billet gagnant pourrait facilement gagner plusieurs fois cette somme.

De toute façon, M. Daoust a également inscrit une poursuite contre le centre de validation, mais le juge Ro-

drigues Bédard ne s'est pas prononcé sur ce litige, hier.

Le magistrat a tout simplement renvoyé la poursuite qu'il avait intentée à la Société des courses et loteries parce que cet organisme avait opposé rapidement une requête en non-recevabilité devant la cour.

Les concessionnaires

Dans le cas des concessionnaires, il semble qu'il faille prouver à la fois négligence et absence de cas fortuits et de force majeure.

Et comme les cas fortuits, de par leur définition même peuvent prêter à répétition, il faudrait peut-être compter des maintenant qu'il pourra y avoir de nombreux "déçus" dans la vie trépidante de la Loto-Perfecta.

Inondations: Boucherville va en appel

par Mariane FAVREAU

Le Conseil municipal de Boucherville a décidé d'en appeler du jugement de la cour Supérieure la condamnant à verser des dommages et intérêts à des propriétaires dont les sous-sols avaient été inondés lors d'une pluie torrentielle le 25 juillet 1972.

C'est le juge Léon Lalonde de la cour Supérieure qui a rendu ce jugement, fin janvier, après l'audition de cinq causes impliquant chacune des dommages d'une valeur supérieure à \$3,000. Comme 64 actions étaient inscrites contre la Ville pour les mêmes raisons, c'est une somme de \$150,385 que celle-ci devrait débours aux propriétaires.

Mais la Ville, en décidant d'aller en cour d'Appel, estime que le juge a erré, en droit et en fait, et a ignoré un règlement de la Ville concernant les clapets requis dans les systèmes domestiques d'égouts.

Ce 25 juillet 1972, il était tombé un pouce et demi de pluie en 76 minutes, dont un cinquième de pouce en cinq minutes. La Ville a fait valoir au juge Lalonde qu'il s'agissait d'une pluie extraordinaire et que le niveau du fleuve était à ce moment plus élevé que la normale.

De leur côté, les citoyens impliqués ont fait valoir que le système d'égouts de Boucherville était inadéquat "eu égard aux normes de génie quant à la capacité normale d'un système d'égouts devant recevoir des eaux pluviales".

Cournoyer nomme un médiateur spécial

Le directeur du Service de conciliation du ministère du Travail du Québec, M. Yvan Blain, a été nommé hier par M. Jean Cournoyer médiateur spécial dans le conflit de la United Aircraft.

C'est le ministre du Travail lui-même qui a fait part de cette nouvelle à la presse, vers la fin de l'après-midi d'hier.

Violence

On sait que la grève de la United Aircraft, qui avait connu une relative période d'accalmie peu après son déclenchement le 9 janvier dernier, a donné lieu depuis près d'une semaine à une recrudescence de violence et à une remontée de la tension tant du côté des grévistes que du côté de la direction de l'entreprise et de ses employés non grévistes.

Les employés de la United Aircraft membres de la section locale 510 des Travailleurs unis de l'automobile (FTQ) sont sans contrat collectif depuis le 21 septembre 1973. Après envi-

ron 35 séances de négociation et deux mois de conciliation en présence d'un conciliateur du ministère du Travail, M. Roger Pilote, les négociations entre le syndicat et la partie patronale ont été interrompues vers la mi-décembre. Il y a deux semaines, un rapprochement entre les deux parties a été tenté par Québec, avec l'intermédiaire du même conciliateur, mais en vain.

Cette fois, croit M. Cournoyer, le syndicat et la compagnie sont "mûrs" pour reprendre les pourparlers.

En nommant M. Blain médiateur spécial, le ministre du Travail a justifié son intervention extraordinaire en faisant remarquer notamment que les deux parties ont jusqu'ici "touché suffisamment de choses et suffisamment oublié l'essentiel, qui est la négociation, pour enfin s'asseoir et se parler calmement". M. Cournoyer a dit cependant n'avoir aucune garantie que cette médiation donnera les résultats espérés.

VÊTEMENTS SPORTS BOMBARDIER

À LIQUIDER!

Escomptes jusqu'à 60%

TANT QU'IL Y EN AURA!

PROFITEZ-EN!

Salles de montre ouverte tous les soirs jusqu'à 9 h., le samedi jusqu'à 4 h.

PIGEON

MARINE & SPORTS INC.

325-1010

877 HENRI-BOURASSA E. MONTREAL-NORD

Un accord intervient dans la grève des camionneurs aux USA

WASHINGTON, (AFP) — Un accord est intervenu cette nuit entre les représentants des camionneurs indépendants en grève et l'administration Nixon, a-t-on appris ce matin de sources proches des négociateurs.

Selon ces sources, cet accord mettrait en principe fin à la grève nationale des transporteurs qui dure depuis huit jours.

L'accord est intervenu à la suite de six heures de négociations qui se sont terminées vers les 5 heures du matin, heure locale. L'équipe gouvernementale était dirigée par M. W. J. Usery, un assistant de la Maison Blanche,

et par le gouverneur de la Pennsylvanie, M. Milton Shapp, qui avait organisé les négociations dimanche dernier.

Toutefois, selon les sources citées, on ne saura pas avant 48 heures si les camionneurs en grève acceptent les conditions sur lesquelles les négociateurs se sont mis d'accord.

QUERELLES

SUITE DE LA PAGE A 1

les activités avaient toujours soulevé des commentaires élogieux ?

Est-ce à cause de certaines pressions ? Par panique ? Est-ce pour satisfaire des autorités pressées d'éteindre un petit scandale susceptible de jeter du discrédit sur la police ? Est-ce par vengeance ou encore tout simplement pour se rallier l'appui d'un groupe de policiers demeurés fidèles à l'ex-chef Jacques Saulnier ?

Quelle que soit la raison, on ne peut que souhaiter que la Commission de police saura la trouver et recommander, s'il y a lieu, le retour d'un policier dont la présence au sein de la police de Montréal n'avait jamais été vue comme un déshonneur.

Si l'affaire Ledoux soulève des doutes quant à la compétence et la sagesse d'un chef qui semble avoir agi un peu trop rapidement, l'affaire Gélinau est encore plus troublante.

Cette affaire Gélinau remonte à plusieurs années, plus exactement à 1968.

En avril de cette année, suite à une longue enquête, le sergent-détective Alphonse Gélinau mettait la main sur un dénommé Michel Beauchesne impliqué dans une conspiration en vue de mettre en circulation pour \$3 millions de chèques aux dépens de l'American Express.

Quatre mois plus tard, après avoir admis sa culpabilité, et condamné au pénitencier, ce même Beauchesne, dans un geste de vengeance, semble-t-il, accusait Gélinau d'avoir été au courant de ses projets criminels et même d'avoir offert d'y participer.

En décembre de la même année, Gélinau était informé que les accusations de Beauchesne n'avaient rien de fondées et qu'à la police on ne retenait rien contre lui à ce sujet.

C'est sur cette autre affaire, suite aux articles de "Montréal-Matin", que M. Daigneault a ordonné une autre enquête.

Dans ses articles, le quotidien "Montréal-Matin" prétendait posséder de nouveaux éléments mais on ignore encore quels sont ces éléments.

A la police, des amis de M. Gélinau prétendent que tout cela est faux et que l'enquête qui vient d'être ordonnée n'est qu'un coup monté qui fait suite à l'affaire Saulnier.

Si cela est exact et on n'a pas de raison d'en douter pour le moment, pourquoi M. Daigneault vient-il de ressusciter l'enquête sur son subalterne ? Pour le "noircir" ? Pour vider un dossier qui avait été complètement oublié depuis deux ans ?

C'est cette dernière explication que M. Daigneault donne aux journalistes qui l'interrogent à ce sujet.

Une telle explication mérite quelques questions auxquelles devraient répondre les dirigeants du Conseil de sécurité qui, depuis une semaine, évitent soigneusement de donner suite aux appels téléphoniques des journalistes qui veulent les questionner.

Est-il normal que la police de la CUM garde un directeur qui "oublie" des dossiers supposément incriminants ?

Est-il normal que la police de Montréal garde un directeur qui confie des responsabilités importantes dans la lutte contre le crime organisé à un détective possédant un dossier supposément incriminant ?

DEPUTE

SUITE DE LA PAGE A 1

Le 10 mai 1971, une rencontre eut lieu au Club de Réforme, entre Côté, Leduc, D'Asi et Di Iorio, mais le témoin a soutenu dur comme fer ne pas s'en souvenir.

Pour lui rafraîchir la mémoire, le sergent Claude Aubé, de la Sûreté du Québec, est venu faire part des observations qu'il avait faites ce jour-là à cet endroit, en compagnie des caporaux Bernard Couture et Guy Pharaud, et qui confirment la rencontre des quatre hommes.

Cette preuve étant faite, Côté n'a pu faire autrement que de l'admettre. Cependant ses réponses ont été assez évasives sur ce que Leduc aurait pu dire aux deux mafiosi. "Peut-être leur a-t-il confié le résultat de ses démarches auprès de Jean Bienvenue, commente-t-il, mais chose certaine, on a sûrement dû discuter des problèmes du Victoria Sporting Club."

En réponse à une autre question de Me Dupré, le témoin niera par ailleurs avoir tenté de savoir de Leduc qui était le responsable des descentes dans les maisons de jeu.

Les demandes à Tremblay

L'interrogatoire s'est ensuite orienté sur une certaine demande que Côté aurait transmise au ministre des

Transports du temps, M. Georges Tremblay, concernant un permis pour le transport de chevaux de courses.

Le témoin a reconnu le fait, en précisant que cette sollicitation originait de D'Asi au nom d'un Juif qu'il n'a pas identifié. Dans ce cas, il n'y voyait rien d'illégal et il a avoué qu'il avait également fait d'autres demandes au ministre Tremblay, mais aucune d'elles n'émanait de D'Asi.

Se lançant ensuite dans une apologie de la tolérance à l'endroit des maisons de jeu, avec un certain contrôle policier, le tavernier a dit ne pas comprendre pourquoi on s'acharnait subitement contre des endroits qui existaient depuis au moins dix ans. "Ça fait 50 ans, a-t-il souligné, qu'on parle des Cotroni. Si les Cotroni avaient été si effrayants, si dangereux, si méchants, si pègre et chefs de la mafia, il me semble qu'on aurait dû les enfermer depuis longtemps..."

Le commissaire Marc Cordeau l'a aussitôt interrompu pour lui faire remarquer ceci : "Si vous n'étiez pas content qu'on "raide" les maisons de jeu, c'était votre droit. Mais vous devez aussi vous rendre compte de la gravité que comporterait votre intervention pouvant paralyser le travail policier dans ce secteur."

C'est ce moment qu'a choisi Me Dupré pour demander un ajournement jusqu'à ce matin, afin de permettre aux commissaires d'entendre en privé une longue conversation téléphonique entre Côté et D'Asi.

En fin d'audience, un des procureurs de Côté, Me Robert Sansfaçon, a demandé qu'à l'avenir toutes les conversations enregistrées soient entendues à huis clos. Faisant remarquer, pour sa part, que l'enquête était là pour éveiller l'opinion publique et apporter un éclairage sur le crime organisé, le commissaire Cordeau a déclaré qu'accepter cette demande annulerait les objectifs de la CECO.

VALISES

SUITE DE LA PAGE A 1

doute à cause de leur allure, personne n'a fait attention à eux.

Deux employés se trouvaient alors à la consigne : un douanier, M. Albert Haird, 32 ans, et M. Michel Poulain, 28 ans, qui est à l'emploi d'Air Canada.

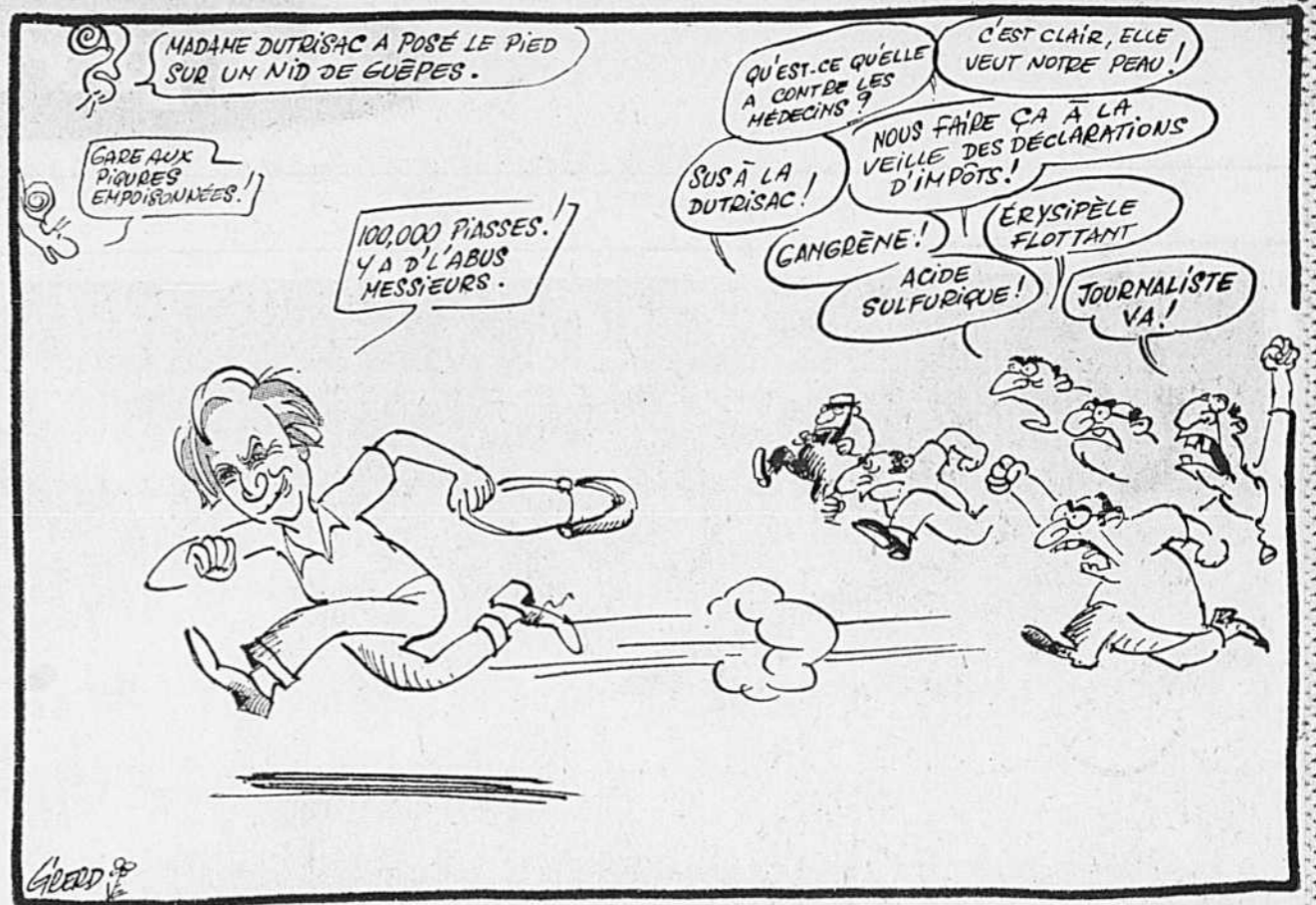
Le tout, au dire de la police, s'est fait extrêmement vite. Les bandits ont sorti leurs revolvers, en ont menacé les deux hommes, puis, après avoir cueilli les deux valises, tous trois sont repartis rapidement.

Peu après le vol, qui s'est produit à 13h45, deux détectives du Bureau des enquêtes criminelles de la CUM, MM. Fred Macaron et Jean-Luc Leblanc, rattravaient l'auto des bandits dans le terrain de stationnement du Motel International, au 13000 Côte-de-Liesse, une auto volée mardi soir, à Longueuil.

Mais pas de traces des voleurs qui ont sans doute changé de voiture à cet endroit.

L'efficacité des trois hommes, leur rapidité d'exécution — tout laisse croire à la police que les deux valises contenaient autre chose que des chemises et des caleçons et que, de toute évidence, les trois hommes savaient ce qu'ils allaient chercher — qu'il s'agissait, en un mot, d'un coup préparé de longue date. S'il s'agissait de morphine ou d'héroïne, sa valeur, dit-on, pourrait aller chercher dans les millions de dollars.

L'enquête en cours est dirigée par le lieutenant-détective Roger Roche, du Bureau des enquêtes criminelles (CUM).



(Droits réservés)

Koweït: les terroristes libèrent quatre de leur seize otages

KOWEÏT (UPI, PA, AFP) — Quatre des seize otages qui étaient détenus par un commando de terroristes qui se sont emparés hier de l'ambassade du Japon à Koweït, ont été libérés tôt ce matin. Il s'agit de quatre arabes, trois femmes et un homme.

Le conseil des ministres est de nouveau réuni entre-temps en séance extraordinaire. Hier, le gouvernement du Koweït avait refusé de se plier à une exigence du commando qui veut qu'un avion japonais transporte à Koweït les quatre terroristes cernés depuis jeudi dernier dans un bac près de Singapour.

Le Japon a lancé un appel pressant au Koweït pour qu'il donne l'autorisation d'atterrir à l'avion qui a été détourné à Singapour dans la journée d'hier. Les quatre terroristes de Singapour détiennent trois otages depuis l'échec de leur tentative de faire sauter les raffineries de Shell.

L'avion spécial de la Japan Air Lines qui s'est posé sur l'aéroport civil de Singapour avait à son bord dix-sept membres d'équipage et trois

hauts fonctionnaires du ministère des affaires étrangères. Mais il attend pour se rendre au Koweït la permission du gouvernement de ce pays qui l'a refusé "par crainte des complications qui pourraient suivre".

A Tokyo, les membres du gouvernement refusent de faire des commentaires sur la décision du Koweït. Un porte-parole a laissé entendre que la tâche de faire embarquer les membres du commando de Singapour à bord de l'avion est déjà une tâche suffisamment délicate.

Le premier ministre japonais, M. Tanaka, a toutefois demandé dans un télégramme adressé au prince héritier de Koweït, le cheik Jaber Al-Ahmad Al-Sabah, d'étudier "aussi complètement que possible" la question de l'atterrissage de l'appareil japonais au Koweït.

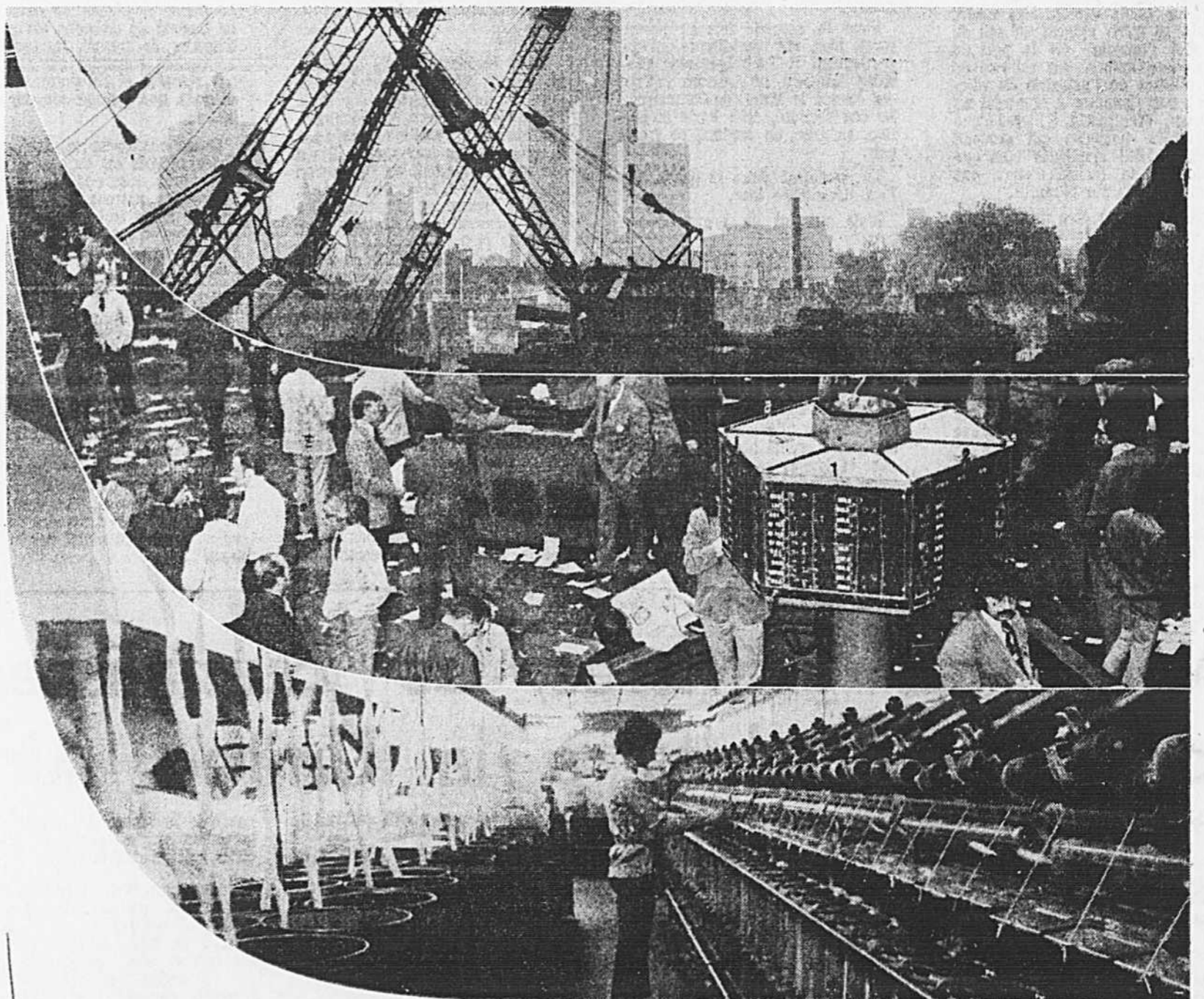
Le commando qui a envahi l'ambassade du Japon serait composé de quatre japonais et cinq arabes, qui disent appartenir au Front Populaire de libération de la Palestine, à l'Armée rouge japonaise, les deux groupes à l'origine du coup de Singapour et à

une petite organisation appelée "Les Filles des territoires occupés".

Dans une déclaration publiée à Damas, un porte-parole du FPLP souligne que l'attaque contre l'ambassade a été déclenchée parce que le gouvernement japonais a ignoré l'ultimatum qui lui avait été adressé, il y a quatre jours, et qu'il n'a pas satisfait les demandes des membres du commando de Singapour.

Pour leur part, les autorités du Koweït ont assuré les membres du commando qu'ils auraient la vie sauve et obtiendraient un sauf-conduit pour quitter le pays vers une destination de leur choix, s'ils libèrent les otages.

Un des membres du commando, contacté par un journaliste, s'est contenté de dire: "Notre position demeure inchangée. Nous demandons que toutes nos revendications soient acceptées. Nous estimons qu'il est nécessaire que l'avion japonais atterrisse à Koweït avec à bord les quatre "héros" de Singapour avec toutes leurs armes. Au cas où nos demandes ne seraient pas acceptées, nous sommes décidés à exécuter les otages".



une bonne ligne en affaires

Un des avantages à voyager autant que je le fais est de voir grandir le pays à pas de géant. Un des avantages à voyager avec Air Canada est celui de faire connaissance avec les hommes d'affaires qui participent à cette croissance.

Air Canada en suit la route en desservant 31 villes au pays. En 747 ou en L-1011, à Toronto ou à Vancouver, Air Canada est pour moi et pour ceux qui marquent le pas d'une économie en expansion, une bonne ligne en affaires.

On y va? On y va!



René Lecavalier



AIR CANADA



3 DERNIERS JOURS!

VENTE GIGANTESQUE!

Grande vente annuelle et spéciale* d'écoulement de meubles du Danemark

RABAIS DE 10% jusqu'à 50%

Venez voir notre grande vente annuelle d'écoulement de meubles d'importation danoise. Réalisez d'alléchantes économies sur ces beaux meubles de teck, de bois de rose ou de bois peint. Par souci du maintien de haute qualité, nous offrons une gamme étendue d'échantillons, ainsi que plusieurs lignes discontinuées ou légèrement égratignées à des prix très réduits. Cette vente n'aura lieu qu'à notre entrepôt spécial* *seulement*. Ne manquez surtout pas cette occasion unique.

Exclusivement pour cette vente spéciale: Toute vente est finale. Aucun remisage. Tout achat à être "payé et emporté".



**LA MAISON
DANOISE
THE DANISH
HOUSE**

Lun. Mar. Mer. jusqu'à 6 P.M./Jeu. Ven. jusqu'à 9 P.M./Sam. jusqu'à 5 P.M.

*** IMPORTANT!**

Notez l'adresse de notre entrepôt spécial:
6265 CÔTE DE LIESSE
sortie Cavendish, côté nord
en face de Holiday Inn.

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administrationROGER LEMELIN
président et éditeurROCH DESJARDINS
vice-président
JEAN SISTO
éditeur adjoint
YVON DUBOIS
directeur de l'information
VINCENT PRINCE
éditorialiste en chef

La juste ligne

Il y a une question de justice dont il faut tenir compte dans toute augmentation de prix des services essentiels d'une société. Cette préoccupation doit être encore plus active quand une compagnie détient le monopole de ce service. L'absence de concurrence empêche le consommateur de profiter d'une assurance de qualité aux plus bas prix possibles.

Les Canadiens savent déjà, au chapitre de la qualité, qu'ils jouissent d'un des meilleurs services téléphoniques au monde. Quant au prix qu'ils doivent le payer, il doit être en relation avec sa qualité.

Mais vu que Bell Canada exerce un quasi-monopole au pays, les abonnés veulent être certains que ses profits ne sont pas exagérés, c'est-à-dire au-delà des bénéfices normaux d'une industrie exerçant un important rôle social.

Il est normal que le consommateur s'élève contre toute augmentation de prix affectant obligatoirement sa vie quotidienne. La demande que fait présentement la compagnie Bell auprès de la Commission canadienne des transports (CCT) fait donc ressortir spontanément les 4.300.000 abonnés du téléphone qui seraient touchés par la hausse demandée. L'opposition s'organise: 113 organismes ou personnes ont décidé de manifester leurs objections lors des audiences.

Est-il juste que la compagnie Bell utilise sa situation de quasi-monopole pour s'approprier de nouveaux profits de \$51.8 millions? Est-il acceptable d'augmenter des tarifs alors que la Northern Electric, filiale de Bell Canada, avance des revenus nets de \$32.030.000? Le gouvernement du Québec a bien raison d'insister pour que l'on fasse la lumière sur les relations existant entre les deux compagnies.

Par ailleurs, les dirigeants de Bell invoquent l'inflation comme raison première de leur demande d'augmentation de tarifs. Les argumentations basées sur l'inflation ont actuellement beaucoup de vogue parce qu'elles ont un fondement réel. Parmi les abonnés qui dénoncent l'augmentation des tarifs téléphoniques, il s'en trouve sûrement un bon nombre qui exigent en même temps une augmentation de salaire de leur patron en invoquant la même raison.

Si Bell Canada nous annonce une augmentation de dépenses, personne n'a le droit d'être honnêtement surpris. La situation exige un ajustement des revenus.

Mais si la compagnie veut profiter de la situation d'inflation pour offrir à ses actionnaires de plus gros profits, recueillis dans les goussets des plus pauvres, là, il y a une question de justice sociale. Ceux qui dénoncent le procédé ont raison de le faire.

Cette préoccupation humanitaire risque d'être absente des audiences actuelles, puisque le débat semble se faire strictement au niveau des économistes. A un point tel que les membres du Comité anti-pauvreté ont dû quitter la salle: leur souci humain paraissait hors d'ordre. Les experts discutaient de chiffres et s'employaient à s'épater mutuellement et mathématiquement.

Les 4.300.000 abonnés, eux, ne savent qu'une chose: ils devront payer plus cher, beaucoup plus cher dans l'est que dans l'ouest du pays: on comptera une différence de \$2.25 entre Québec et Winnipeg pour le coût de l'abonnement mensuel.

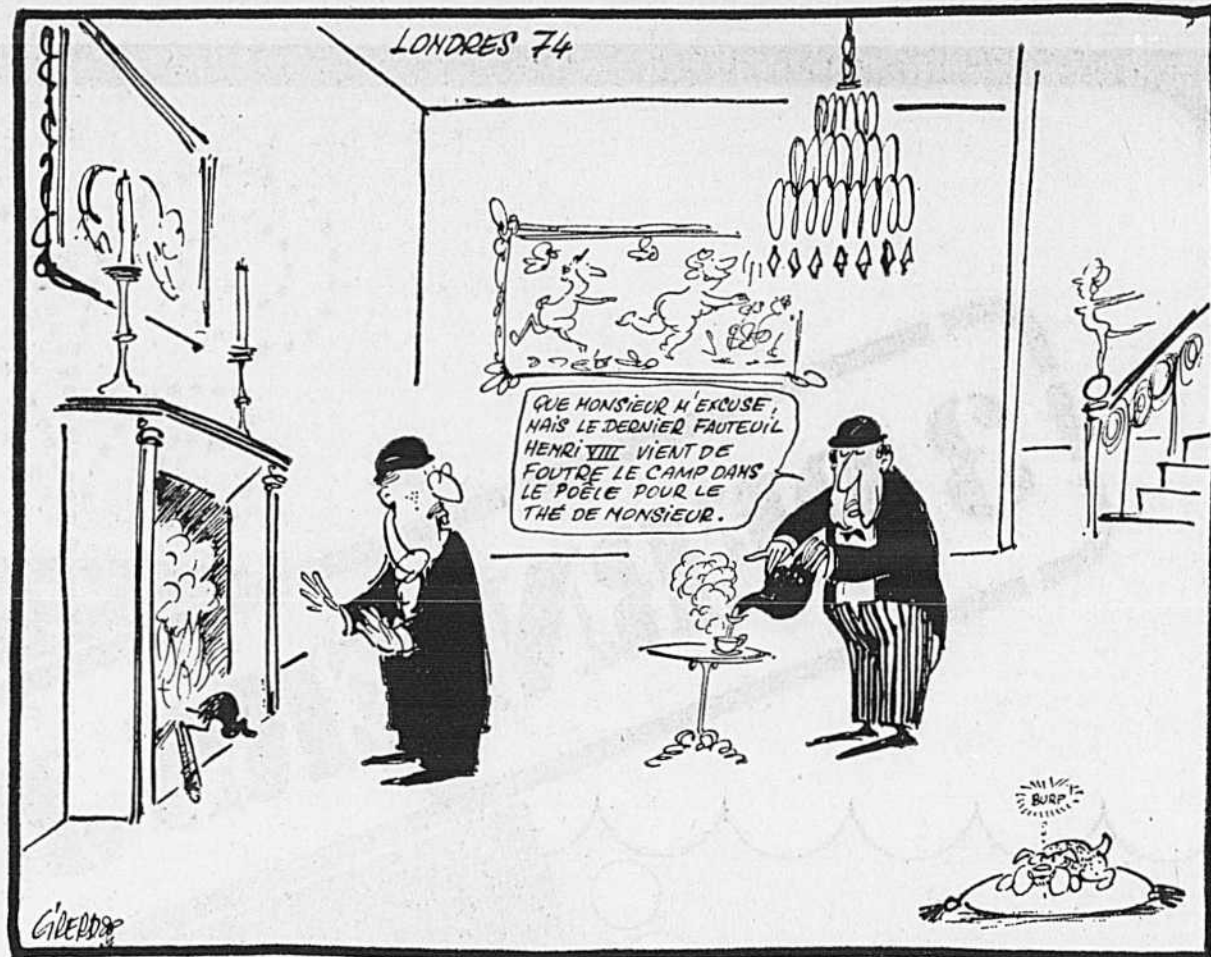
S'il faut que la CCT accorde à Bell Canada une certaine augmentation à cause du mal de l'inflation, cette augmentation ne peut sûrement pas se chiffrer à \$51.8 millions, présentés sur un plat d'argent. Les profits de la compagnie seraient alors injustifiés.

On peut accepter une charge de \$0.25 pour l'aide de l'opératrice quand un abonné se sent trop paresseux pour consulter l'annuaire. Mais la compagnie demande une augmentation de 100 pour cent pour les appels effectués des boîtes téléphoniques, qui passeraient ainsi de \$0.10 à \$0.20. Là, c'est nettement exagéré.

Certains de ces appareils sont placés dans des endroits publics, au service des passants. Mais plusieurs autres servent aux milliers de personnes qui ne peuvent se payer un appareil personnel. Des gens qui vivent "en chambre", des défavorisés, des malades ou des vieillards: ils sont nombreux ceux qui se trouveraient lourdement affectés par cette augmentation excessive. Ajouter à leur fardeau serait une injustice.

Bell Canada a ses exigences. Mais sa situation privilégiée l'oblige à des responsabilités. Dans une situation d'inflation et de crise économique, la solution juste ne peut jamais consister en une augmentation de revenus faite sur le dos des plus démunis.

Jean-Guy DUBUC



(Droits réservés)

M. Chrétien va arranger ça

Devant le refus des Indiens et Inuit de prendre les millions de dollars de M. Bourassa en échange de la libre exploitation des ressources de la baie James, M. Jean Chrétien, ministre fédéral des Affaires indiennes, ne se laisse nullement décourager. A preuve cette déclaration d'un porte-parole de son bureau: "Nous avons déjà fait un bon bout de chemin vers un règlement, et il est nécessaire que les Indiens se sentent en position de force pour négocier". Joli succès, à la vérité, car pour se sentir en position de force, on peut dire que les Indiens se sentent en position de force. A tel point qu'ils assurent que ce n'est pas l'argent qui va leur faire changer d'idée sur la baie James. Alors, qu'est-ce qui va les faire changer d'avis?

M. Bourassa avait pourtant tenté d'expier le grave péché de présomption commis par lui et par la plupart de ses contemporains lorsqu'il agit, ô légèreté! comme si on pouvait tranquillement barboter les territoires de la baie James sans que les Indiens ne déterrent la hache de guerre. Cette attitude présomptueuse était si répandue, il y a quelques années, que quiconque tentait d'attirer l'attention sur

les droits des Indiens suscitait l'agacement ou l'hilarité. (Après tout, de quelle armée disposent donc les Indiens!)

Par la suite, le Premier ministre du Québec voulut réparer son erreur initiale et il entra résolument dans la voie de la négociation. D'où cette somme de \$100 millions offerte en compensation et dédaignée par les intéressés. (En réalité, il s'agit d'une offre ferme de \$40 millions, assortie de bénéfices escomptés à long terme de l'ordre de \$60 millions environ).

M. Jean Chrétien avait jugé cette offre raisonnable. Il n'avait pas caché qu'il verrait d'un mauvais oeil toute insistance de la part des aborigènes à pousser plus loin leurs revendications.

Il est bon que le nom du ministre fédéral des Affaires indiennes soit ramené dans l'examen de cette affaire, car ce sont ses services à lui, M. Jean Chrétien, qui ont encouragé les impétrants dans leurs démarches, qui les ont soutenus de deniers du gouvernement fédéral devant les tribunaux contre les prétentions du gouvernement de Québec.

Maintenant, M. Jean Chrétien va certainement arranger tout cela, de manière que la baie James ne devienne pas le tombeau des illusions de M. Bourassa.

Comment va-t-il s'y prendre? "Seul son coiffeur le sait". En ce qui concerne les Indiens, ils assurent qu'ils sont fermement décidés à ne pas troquer leurs terres contre de l'argent. Apparemment, la négociation tourne au dialogue de sourds.

La cause des aborigènes, qui reçoit l'appui de tous les amis acharnés de la nature, a été souvent exposée. Quelle que soit la valeur des arguments d'ordre historique et juridique que détiennent les Indiens, on est amené à se demander si une opposition irréductible de leur part ne risque pas d'en faire des accapareurs non pas de terres mais de sources virtuelles d'énergie. Dans un Canada et une Amérique du Nord qui font fébrilement le compte à long terme de leurs ressources énergétiques, cet aspect de la question est susceptible de prendre un certain relief.

Guy CORMIER

ce que pense LE LECTEUR

Le véritable problème municipal à Montréal

M. Adam, je m'objecte...

M. Marcel Adam, sans oser prétendre que ce serait pure utopie que de songer à déloger le régime Drapeau, suggère toutefois qu'il faut commencer par le commencement, c'est-à-dire informer les citoyens et éveiller leur sens civique et démocratique.

Je pense pour ma part qu'il observe le problème de trop haut, et que son attitude illustre bien le proverbe selon lequel "le mieux est l'ennemi du bien", de si haut et dans une conception si absolue de la démocratie que nous devrions courir le risque de voir M. Drapeau être nommé maire de Montréal pour la vie, si c'était la stratégie de M. Adam qui triomphait dans les rangs de l'opposition municipale.

Tout d'abord, demandons-nous de quoi les Montréalais ont besoin, et nous verrons qu'ils n'ont pas besoin d'un nouveau gouvernement municipal pour la raison simple qu'il n'en ont pas présentement, ni d'une réforme des institutions politiques puisqu'une telle réforme n'est pas de juridiction municipale, ni d'une transformation profonde de leurs moeurs démocratiques puisqu'elles sont de même nature que partout ailleurs dans les démocraties occidentales.

Après avoir joué le jeu des faux besoins que M. Adam voudrait susciter dans la population montréalaise, redonnons sérieux, et avant même de se demander de quoi les Montréalais ont besoin, demandons-nous plutôt à quel besoin montréalais répond la présence de M. Drapeau.

Tout démocrate que je sois, j'estime qu'avant d'apporter des solutions, faut tout d'abord bien poser le problème, et ça commence en appelant les choses par leur vrai nom: ce n'est pas un régime municipal que l'opposition doit combattre; ce que nous devons combattre c'est un homme, cet homme se nomme Jean Drapeau, et à la limite c'est son image que nous devons ternir, les moeurs des démocraties occidentales étant ce qu'elles sont.

On aura beau démontrer que M. Drapeau est un mauvais administrateur, et ça n'avancera pas à grand-croix si on ne lui trouve comme scandale que sa politique de grandeur, si on ne projette pas en contrepartie l'image d'un autre

homme, son adversaire, et c'est pourquoi M. Adam je voudrais, tout démocrate que vous soyez, vous soumettre humblement ma théorie des images.

Comme nous élisons l'image Trudeau à Ottawa, l'image Bourassa à Québec, ainsi nous élisons l'image Drapeau à Montréal. Le grand frère décontracté à Ottawa, le petit frère économe à Québec, et l'enfant prodige à Montréal.

Le problème c'est donc: quelle image offrir à la population montréalaise, en échange de celle du maire Drapeau?...

Rien de rassurant ne se dessine à l'horizon, dans les rangs de l'Opposition municipale.

Pourtant, quand ce rien prendra forme, je voterai pour, au nom de la démocratie, tout comme M. Adam.

Telle est donc ma conception de l'efficacité politique: adressez-vous à la raison du citoyen, mais n'oubliez jamais de lui présenter en même temps l'image d'un homme.

Montréal se cherche une nouvelle image: où se cache-t-elle?

Voilà le véritable problème.

Même s'il ne faut pas le crier sur les toits.

Pour conserver ses illusions, à notre théoricien de la démocratie pure.

André CHAPADOS

Mises au point de l'industrie du cidre

Suite à un article du journaliste René-François Desamore paru en première page de votre édition du 7 janvier dernier sous le titre "L'avenir du cidre québécois passerait-il par le Japon?", j'aimerais, à titre de secrétaire-exécutif de l'Association des Fabricants de Cidre du Québec, faire quelques commentaires.

En premier lieu, je suis surpris de constater qu'un article comportant si peu d'information ait pu faire la première page sur quatre colonnes. Comme toute autre industrie, nous aimons bien attirer sur nous les feux de l'information, mais seulement lorsque cela est justifié.

Le titre qui coiffait l'article n'avait pas non plus sa raison d'être. L'industrie entière se réjouit qu'un fabricant

de cidre ait pu pénétrer le marché japonais et que ce marché soit prometteur. Cependant, entre un marché d'appoint, si intéressant soit-il, et y voir l'avenir de l'industrie du cidre il y a une très grande marge.

En 1973, l'industrie du cidre a vendu au Québec 967.000 gallons. Ce ne sont pas les quelques 2.400 gallons vendus au Japon qui feront "passer l'avenir du cidre québécois par le Japon".

L'auteur de l'article fait ensuite état du fait qu'un "des fabricants de cidre du Québec se voit dans l'obligation de mettre son entreprise en vente parce qu'il parvient mal à trouver sa place sur le marché". Si l'on accepte les règles de notre système économique, toutes les entreprises sont en concurrence les unes avec les autres. Qu'une ou quelques cidreries aient de la difficulté à trouver leur place sur le marché n'influence en rien "l'avenir du cidre québécois". Dans tous les secteurs industriels certaines compagnies sont mieux situées que d'autres.

Parlant ensuite des "millions de bouteilles vendues au Québec", le journaliste écrit: "il semble que ce ne soit pas suffisant pour assurer la rentabilité de la dizaine de cidreries du Québec". Chaque cidrerie a un point de rentabilité qui lui est propre. Chaque cas doit donc être analysé séparément car une cidrerie peut vendre deux fois plus qu'une autre et être beaucoup moins rentable. Plusieurs éléments entrent en ligne de compte dont, principalement, l'investissement d'une compagnie. Suivant ce raisonnement, qu'il y ait cinq, dix ou vingt cidreries dans le présent marché n'influence pas la rentabilité de chacune d'elles. Ce qui importe pour chaque compagnie c'est principalement son investissement versus ses ventes. Contrairement à ce que l'auteur de l'article mentionne, l'industrie du cidre, en général, est maintenant rentable. Il ne faut cependant pas oublier que nous sommes encore dans une phase de développement initial et qu'aucun investisseur, dans un tel cas, ne peut prévoir une rentabilité à très court terme.

Citant monsieur Dionne, le journaliste affirme que seulement trois cidreries font des profits. Je ne sais où ce monsieur a pris ses informations, mais je suis persuadé qu'il n'a pas pris connaissance du bilan des neuf autres cidreries: investissements, ventes, amortissements, etc., etc. C'est donc ici une affirmation gratuite qu'on aurait sans doute pu se passer, surtout en première page de votre journal. Il en est de même de l'opinion d'un groupe d'étudiants des Hautes

Etudes Commerciales qui prétendent que seulement deux cidreries font des profits.

Citant ensuite monsieur Laporte, un étudiant des H.E.C. qui a fait une thèse sur le marketing d'une cidrerie, celui-ci prétend qu'"une des causes de ces pertes serait la confiance abusive que les fabricants ont faite aux agences de publicité qui ont amené les cidreries à dépenser à tort et à travers". Comment ce monsieur peut-il arriver à une conclusion concernant tous les fabricants alors qu'il a fait une thèse sur le marketing d'une seule cidrerie?

Si certaines cidreries ont jugé bon de retenir les services d'agence de publicité, c'est qu'il est fort difficile de faire connaître un nouveau produit comme le cidre sans l'intermédiaire de la publicité. D'une façon générale, les campagnes de publicité des cidreries de même que celles de leur Association ont été bien acceptées du grand public et reconnues pour leur efficacité et leur originalité par les spécialistes. Qu'il nous suffise, à cet effet, de mentionner que deux de ces campagnes ont été publiquement reconnues lors du 14e concours de la publicité française du Publicité-Club de Montréal en mars 1973 où elles remportèrent respectivement un Coq d'Or et un Coq d'Argent.

Que certaines cidreries aient eu une confiance abusive en leur agence de publicité, j'en doute fortement; mais lorsque monsieur Laporte prétend, qu'en surplus, cette confiance abusive soit une des causes des pertes d'argent de huit cidreries sur dix, je trouve tout simplement que cela n'a aucun sens.

Plus loin dans l'article, l'auteur, citant une étude effectuée par l'Université de Sherbrooke, affirme que "les consommateurs à revenu élevé auraient tendance à considérer le cidre comme le vin du pauvre". Je ne sais pas qui a fait cette étude mais l'affirmation qu'on en sort est loin d'être prouvée. De toute façon, cette citation n'a rien à voir avec tout le reste de l'article.

Lorsque l'on compare le prix des cidres et des vins et que l'on compare aussi les qualités respectives des différents produits d'une même gamme de prix, on se rend vite compte que dans de nombreux cas le cidre se compare avantageusement au vin. Ce n'est pas parce qu'un vin est fabriqué à l'étranger qu'il est nécessairement meilleur et ce n'est pas parce que le cidre est fabriqué au Québec qu'il est nécessairement moins bon. La différence du prix du transport faisant le reste, pour un même prix de vente

nous avons de nombreux cidres qui sont meilleurs que des vins. Que certains puissent encore identifier le cidre comme "le vin du pauvre" me surprendrait énormément. Seul un certain snobisme dépassé, doublé d'un manque flagrant de connaissance du cidre québécois, pourrait encore justifier une telle pensée.

Enfin l'article se termine sur une interrogation suggérant que le fait qu'une cidrerie soit à vendre serait peut-être "un signe des problèmes qui attendent les cidreries qui n'arriveront pas à percer sur le marché". Notre industrie est comparable à toutes les autres. Pour qu'une compagnie perce le marché elle doit être dynamique, d'autant plus que nous en sommes encore au stade de développement de la demande primaire. Certaines cidreries sont déjà assurées d'une part de marché respectable. D'autres atteindront ce stade avec l'accroissement du volume des ventes. Toutes ces compagnies sont ou seront rentables et ce, quelle que soit l'importance relative de ces compagnies. Si quelques-unes n'atteignent pas ce stade, elles seront condamnées soit à vivre ou à disparaître. Au début du siècle il y avait au Québec probablement une cinquantaine de brasseries. Il n'en reste que trois. Cependant, l'industrie de la bière ne s'en porte pas plus mal. L'effet économique des trois brasseries est sans doute égal ou plus grand que s'il y en avait encore cinquante.

L'important dans tout ceci c'est que l'industrie, dans son ensemble, soit saine et continue de progresser et ce n'est pas parce qu'une ou peut-être quelques cidreries éprouvent certaines difficultés que l'on puisse conclure ou sous-entendre que l'industrie se porte mal ou encore qu'elle ait besoin du marché japonais...

...Nous regrettons qu'un journal aussi sérieux que le vôtre ait pu laisser passer un tel article en première page, alors que de toute évidence il ne contenait que peu d'information véritable et que surtout il laissait sous-entendre au lecteur que l'industrie du cidre éprouve de sérieuses difficultés alors que c'est tout à fait le contraire.

En terminant, j'aimerais souligner le peu de conscience professionnelle des étudiants en maîtrise de l'école des Hautes Etudes Commerciales qui ont dévoilé publiquement des informations qui sont loin d'être prouvées. Depuis le tout début de notre industrie nous avons collaboré grandement avec de nombreux étudiants et nous leur avons toujours demandé de garder confidentielles les conclusions de leurs recherches. Face au manque de conscience de certains d'entre eux, je

suis persuadé que les fabricants de cidre seront beaucoup plus réticents à leur confier de l'information confidentielle.

Le Secrétaire Exécutif,
Serge P. Forest,
Association des Fabricants de cidre
du Québec

Un guide nécessaire pour l'automobiliste

J'ai lu avec un vif intérêt la section des maladies du système musculo-squelettique publiée dans le "Guide médical pour déterminer l'aptitude à conduire un véhicule automobile" par le Ministère des transports (bureau des véhicules automobiles) en juillet 1973.

Rédigé en collaboration, ce petit volume souligne les dangers de conduire un véhicule pour les individus affligés de problèmes structuraux, de discopathies, de rachalgies, de nostalgies avec complications périphériques.

Le texte de ce petit vade mecum est simple, clair et précis. LIA PRESSE devrait "in extenso" publier par tranches ce recueil invitant à la réflexion alors qu'une insouciance irresponsable et une indifférence téméraire ajoutent aux hécatombes hebdomadaires.

Il est à noter que votre reportage soulignant les dangers de certains pneus nous faisait encore hélas oublier les responsabilités individuelles et les limitations humaines.

Le document précité ajoute cette dimension biologique individuelle que nous semblons trop souvent ignorer.

J.-O. Edgar Houle, B.A., D.C.,
chiropraticien - Montréal

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue St-Jacques, Montréal. Seule LA Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Retour. Tous les droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe». Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

TÉLÉPHONISTE
(pour tous les services) 874-7272
RÉDACTION 874-7070
PUBLICITÉ 874-7300
PETITES ANNONCES 874-7111
LIVRAISON À DOMICILE 874-6911

pleins feux sur l'actualité

MARCEL ADAM



Le Club de Rome et la "croissance zéro"

BIEN PEU de citoyens, l'imaginaire, ont porté attention à la réunion du Club de Rome, tenue ces jours-ci à Salzbourg, en Autriche.

Ces assises, qui se sont terminées mardi, avaient pour but d'examiner les mesures à prendre pour conjurer la menace d'un désastre mondial, résultat de la croissance et du développement économique incontrôlés.

Le Club de Rome, c'est quoi? Il s'agit d'un organisme fondé en 1968 par un homme d'affaires italien, le Dr Aurelio Peccei, dans le but d'éveiller l'opinion publique au problème de la croissance sans limite, et de forcer les gouvernements à prendre des actions correctives. Le Club compte aujourd'hui quatre-vingt-dix hommes de sciences, économistes, hommes d'affaires et intellectuels.

Ce Club a attiré l'attention mondiale de manière spectaculaire, en 1972, en publiant une étude qu'il avait commandée à une équipe de scientifiques américains attachés au Massachusetts Institute of Technology et travaillant sur la "dynamique des systèmes".

Ses conclusions se résumaient à ceci: la survie de l'humanité oblige à cesser immédiatement la croissance et à rechercher un état d'équilibre qui ne pourra être réalisé sans des bouleversements ou des crises dans le système social et économique du monde industrialisé. Un objectif qu'on appelle communément aujourd'hui "la croissance zéro".

En termes simples, ce rapport dit que la terre est en danger à cause du développement industriel occidental qui a provoqué à la fois une explosion de la population et un épuisement accéléré des ressources de la terre, pollués les eaux et l'atmosphère, stérilisés les terres, déséquilibré l'écologie et disloqué le tissu social, si bien que si d'ici dix ans des solutions ne sont pas trouvées et appliquées ce sera l'effondrement global dans environ un siècle.

Quelques statistiques laissent songeurs. Dans une trentaine d'années la population mondiale aura doublé pour atteindre sept ou huit milliards d'individus. Par contre, les ressources de la terre s'épuisent à une vitesse croissante et on en prévoit déjà la fin. M. Mansholt annonce même un début de famine mondiale dans cinq à sept ans.

Au rythme actuel d'exploitation il reste du fer pour 500 ans; mais si la production continue à croître au rythme actuel les réserves seront épuisées dans 73 ans.

Le fer sera, dit-on, remplacé alors par autre chose. Mais à partir de l'an 2020 les minerais riches seront épuisés. Et si d'autres gisements étaient trouvés, le répit ne serait que de 20 ans. On remplacera le fer par l'aluminium, objectera-t-on. Mais au rythme d'extraction actuel il n'y en a que pour 100 ans et pour 31 si la croissance de consommation continue au taux actuel.

Quant aux autres ressources, voici les échéances: 13 ans pour le mercure, 15 pour le plomb, 17 pour l'or, 18 pour le zinc, 20 pour l'argent et la platine, 25 pour l'étain et 40 pour le cuivre.

Quant aux matières synthétiques qui peuvent remplacer le fer et l'aluminium, elles sont un produit de la pétrochimie, mais les gisements connus de pétrole seront épuisés dans 70 ans et dans 20 si la consommation augmente au rythme actuel.

Pendant ce temps la faune terrestre et maritime est exterminée graduellement par l'empoisonnement, la prédation ou la surconsommation d'une minorité d'humains.

Je sais bien qu'à ces statistiques d'autres sont apportées en contrepartie pour démontrer que la situation n'est pas aussi dramatique que certains voudraient le faire croire.

Peu importe. L'être humain le moins intelligent sait qu'une démographie explosive jointe à une consommation effrénée et croissante des ressources terrestres ne peut conduire qu'au désastre tôt ou tard. Et la plupart des experts fixent les échéances en terme de dizaines d'années.

Devant ce problème de civilisation majeur, qui constitue le plus grand défi jamais posé à l'humanité, quels sont les hommes politiques qui en sont vraiment préoccupés ou qui, l'étant, se soucient de chercher des solutions à long terme et d'y associer les peuples qu'ils gouvernent?

M. Sicco Mansholt, ex-président de la Commission de Bruxelles, remarquait sur un ton déabusé, lundi à la télévision que, malheureusement, les politiciens ne pensent qu'à court terme, généralement en vue des prochaines élections, alors qu'il faudrait une concertation à long terme de tous les gouvernements.

Que M. Trudeau ait été un des rares chefs d'Etat présents à la dernière réunion du Club de Rome, j'y vois un signe encourageant, même si les résultats de ces assises sont apparemment peu reluisants.

Le syndicalisme québécois à l'avant-garde dans le monde

EN SEPTEMBRE dernier, le président de la CSN, M. Marcel Pepin, accédait à la présidence de la Confédération mondiale du travail. Cinq mois plus tard, qu'a-t-il retiré de son expérience et comment voit-il le rôle de cet organisme au sein du syndicalisme international?

Nous avons posé ces questions au président de la CSN qui, à l'exception de deux ou trois déplacements, dirige la CMT de son bureau mont-réalais.

"Une des premières choses que j'ai remarquée, dit-il, c'est que le mouvement syndical québécois se situe à l'avant-garde du syndicalisme international. Sans nous faire des compliments exagérés, je crois que nous pouvons dire que la CSN a contribué au progrès de la CMT tant sur la plan idéologique que sur le plan du rayonnement".

"D'autre part, explique M. Pepin, j'ai constaté avec plaisir que la présence d'un Québécois à la tête de la CMT a suscité un grand mouvement d'intérêt à l'endroit de la solidarité internationale. Partout où je vais, nos membres s'informent de l'action de la CMT, du rôle que la centrale y joue et des avantages qu'ils peuvent en tirer.

A ce sujet, M. Pepin estime que les Québécois sont directement concernés par le réalignement des pays européens. "Qu'il s'agisse des accords en voie de négociation à l'intérieur de la Communauté économique européenne, de développement de blocs économiques ou de l'expansion d'entreprises existantes, ce sont là autant d'événements qui touchent aussi les Québécois. Il est important qu'ils soient présents pour faire connaître leur point de vue".

Banque de renseignements

En outre, M. Pepin estime que la CMT est un corridor privilégié pour faciliter le rapprochement entre les syndiqués du Québec et ceux du reste du monde, même lorsqu'il s'agit de groupes affiliés à d'autres organisations internationales que la CMT.

"Il est très utile et très fécond de partager l'expérience des autres continents pour mieux comprendre les mécanismes de solidarité qui

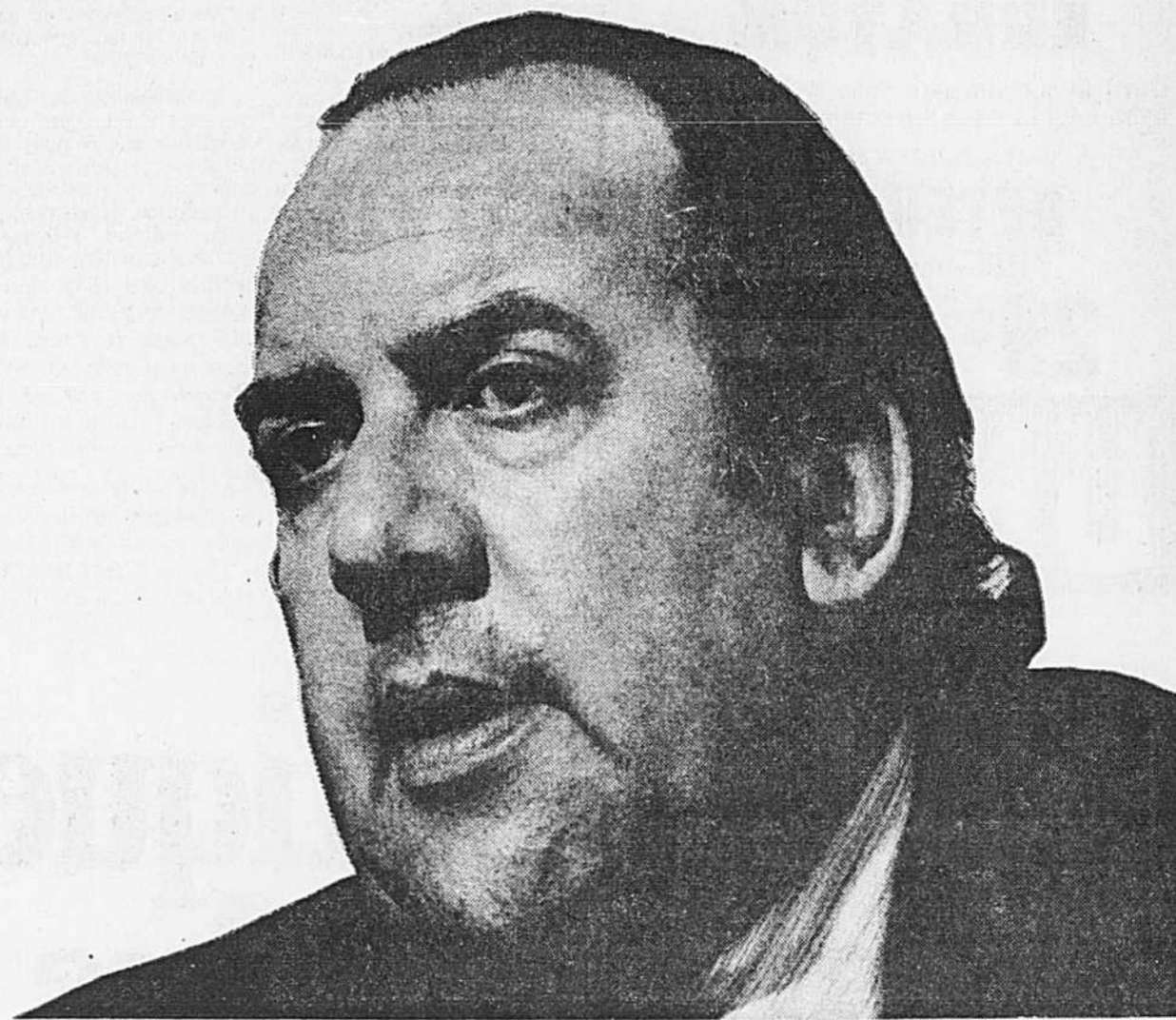


photo Antoine Désilets, LA PRESSE

s'imposent afin de faire échec aux tentatives d'exploitation des sociétés multinationales", explique M. Pepin, en précisant les zones où la CMT entend consacrer temps et énergie au cours des prochaines années.

"Notre priorité a été fixée par le congrès de septembre dernier: le Tiers-monde. Notre prochain effort se portera surtout sur le continent asiatique, où nous sommes sollicités pour des actions diverses".

M. Pepin se dit un partisan de l'action au plan international. "Notre première décision touche une politique de présence sur les continents en voie de développement: Afrique, Asie, Amérique latine, dit-il. Nous y organisons des séminaires idéologiques et tentons d'apporter une aide technique aux syndicats qui naissent dans des conditions plus difficiles qu'ici".

Sur ce point, le nouveau président de la CMT s'est fixé comme objec-

tif la création d'un fonds de solidarité qui sera utilisé d'abord pour aider les "milliers de nouveaux adhérents asiatiques qui ont besoin de notre soutien".

Comme si l'expérience de la CSD ne lui suffisait pas, M. Pepin doit affronter maintenant, à titre de président de la CMT, une autre menace de schisme.

Un mouvement d'humeur des affiliés français de la CMT, déjà très visible au congrès d'Evian, en septembre dernier, continue toujours de causer des ennuis à la centrale internationale. Les syndicalistes français s'interrogent sur l'utilité d'une centrale du type de la CMT à un moment où les sociétés multinationales comptent des employés appartenant surtout à des syndicats d'obédience américaine.

M. Pepin considère au contraire que l'idéologie et la démarche de la CMT sont plus que jamais utiles à l'ensemble du monde syndical et

il s'agit de convaincre ses collègues de France de ce point de vue. Rappelons que la Confédération mondiale du travail groupe 14 millions de membres répartis dans 80 pays différents. Elle a adopté depuis 1968 un credo d'action qui la situe plus près de la centrale socialiste des pays de l'Est que de la Confédération des syndicats libres.

Au cours de son dernier congrès, la CMT a convenu d'engager la lutte contre l'internationalisation du capitalisme, en réclamant entre autres la socialisation des moyens de production et en dénonçant "les gouvernements bourgeois prisonniers du grand capital".

Par contre, la CMT se refuse à considérer le syndicalisme comme une forme de vie. Pour elle, il s'agit d'un instrument qui doit être utilisé pour libérer les travailleurs. Elle refuse de les enfermer dans un système, qu'il soit capitaliste ou communiste.

Grenade: un pays fait comme un rat

LA ROULETTE de l'indépendance, la Grenade a sorti, ce matin, la case zéro et assisté, en plein désarroi, à la rafle de la mise par un croupier malhonnête doublé d'un esprit chimérique qui n'en finit pas de faire état de ses inspirations divines pour mieux gruger le fromage et terroriser ses partenaires. Les mânes d'un certain dictateur des Caraïbes doivent frémir d'aise: la filiation spirituelle est assurée.

C'est, en effet, dans le tumulte des esprits, le désordre le plus complet qui laissent entrevoir une

bacchanale sanglante ne s'apparentant guère à la bamboche traditionnelle, plus plausible en ces circonstances, que Grenade et l'archipel des Grenadines qui constitueront le nouvel Etat, viennent de décrocher la timbale de l'indépendance. Ainsi, cette étape importante de la destinée de cette petite île des Caraïbes survient dans un contexte plus que difficile où les problèmes sociaux et l'agitation politique démesurée font planer, déjà, la menace d'une guerre civile.

Car Grenade, plus connu pour ses épices et son décor paradisiaque, semble, pour le meilleur et le pire, avoir retrouvé pleinement sa vocation insulaire: on n'y sort plus, on n'y rentre pas. Tous les services essentiels ont cessé de

fonctionner et la grève générale bat son plein. Et désormais, les habitants de cette île balayée par les vents, appellent de leurs vœux le passage d'un ouragan dont le tourbillon pourrait, peut-être, freiner l'ardeur meurtrière des "neveux" de "l'Oncle" Gairy.

Trop respectueux, en effet, des convenances pour usurper le titre de "Papa" et décidément trop au courant de ses classiques pour se réserver celui de "Parrain", le premier ministre Gairy n'en a pas moins décidé d'appliquer à son pays les méthodes agissantes qui firent la "fortune" des habitants d'une autre île des Caraïbes, renouvelant ainsi la tradition, vieille déjà de dix-sept ans, de l'aventure politique la plus sordide basée sur les agissements d'une bande de

spadassins. Des "Tontons-macoutes" à la "bande de mangouste" c'est la nouvelle version d'un pays fait comme un rat.

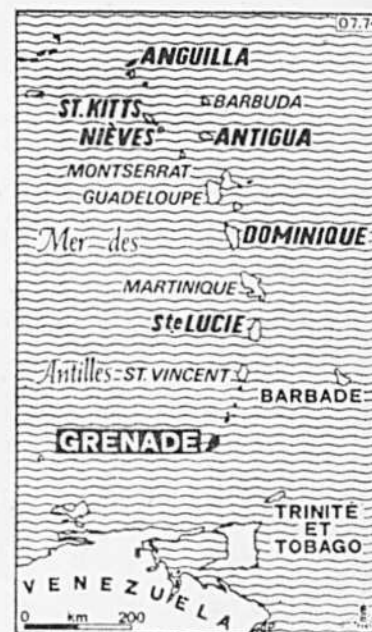
On voit donc difficilement, comment la violence pourrait épargner la démarche politique de cette île si les forces qui réunissent, dans une opposition hétéroclite mais importante, les tenants du Pouvoir Noir aux commerçants conservateurs, les syndicats au Clergé et aux étudiants, veulent, dans une tentative désespérée, assurer l'avenir flamboyant de leur pays. D'autant que la présence soudaine de la Marine américaine dans les eaux avoisinantes de la Grenade pourrait faire surgir dans l'esprit de "l'Oncle" Gairy la traditionnelle plaisanterie classique du complot communiste. Une étude attentive

de l'histoire d'Haiti de ces dernières années devrait lui apporter certaines variantes intéressantes.

Il ne serait donc pas étonnant qu'à l'instar de la majorité des dictateurs qui détient, paraît-il, leur pouvoir de Dieu, "l'Oncle" Gairy se croit obligé de faire partager à ses concitoyens les délices... de l'Au-delà. Dans cette profession, l'honnêteté consiste toujours à renvoyer l'ascenseur.

Pourtant, à la réflexion, il serait curieux de croire que ce genre d'offrandes puisse être accepté car tout le sucre du Chili, tout le rhum d'Haiti et toute la noix muscade de la Grenade peuvent difficilement parfumer une odeur de... sang.

Charles DAVID



L'opinion américaine se passionne pour l'euthanasie

par Louis WIZNITZER
Collaboration spéciale à New York

L'HOMME ne vit pas que de pain. Et pas seulement de pétrole. Aussi, l'Amérique se passionne-t-elle aujourd'hui pour le cas du docteur Montemarano qui injecta, le 2 décembre 1972, une dose mortelle de potasse de schloride dans les veines d'un ouvrier de 59 ans, Eugene Bauer, atteint d'un cancer de la gorge, condamné à mourir dans les 48 heures et qui venait d'entrer dans le coma.

Le médecin affirme avoir agi dans un but désintéressé: il voulait éviter au malade une atroce agonie. Mais le procureur général ne l'entend pas de cette oreille et somme le jury de ne voir en la personne du docteur Montemarano qu'un vulgaire assassin.

En 1950 un autre médecin américain, le docteur Sanders, avait injecté de l'air dans les veines d'un

cancéreux pour abrégier ses souffrances. L'année passée, George Zygmanski, paralysé des pieds au mention à la suite d'un accident de motocyclette, supplia son frère Lester de le tuer pour lui épargner de longues années de vie végétative. Lester le tua d'une balle à la tête et le jury, après avoir délibéré pendant deux heures et demie l'acquitta "car il avait agi dans un moment de folie".

Cependant en 1967, Robert Wasikins, un étudiant de 23 ans, avait tué de la même façon sa mère, atteinte de leucémie et condamnée à souffrir atrocement pendant quelques jours encore: il fut, lui, condamné à 14 ans de prison. La même année, Harold Mohr fut condamné, en Pennsylvanie, à six ans de prison pour avoir tué son frère aveugle et cancéreux qui le suppliait de mettre un terme à sa peine.

Ces jugements disparates s'expliquent du fait que l'euthanasie échappe aussi bien aux catégories légales que morales aux Etats-Unis. Aucune législation n'est prévue, spécifiquement, pour le "meurtre charitable".

Et l'absence de précision légale

vient se greffer sur une fluidité éthique extrême. Les avocats de l'euthanasie ne sont, pour l'instant, qu'un petit nombre. Du moins expriment-ils tambour battant leurs points de vue dans la presse.

Pour eux, l'euthanasie ne peut être assimilée à un meurtre au premier ou au deuxième degré. Le premier, un assassinat, implique que son auteur ait agi délibérément, avec malice. L'auteur du meurtre par charité agit délibérément, bien sûr, mais certainement pas "avec malice". L'auteur d'un meurtre au deuxième degré, selon la loi américaine, est celui qui agit sous le coup de la colère, de la passion, qui perd momentanément le contrôle sur lui-même. Et sans doute le meurtrier charitable agit-il, lui aussi, sous l'impulsion d'une émotion profonde. Mais il ne s'agit pas d'un coup de sang, d'une émotion passagère et violente, qui lui vaut aux yeux du jury les circonstances atténuantes. En fait, disent les thuriféraires de l'euthanasie, il ne s'agit pas d'un meurtre mais d'un suicide pur et simple, dont le parent ou le médecin se rendent complices ou se font l'instrument.

Dans la mesure où les lois sont vagues à souhait et où les attitudes personnelles vis-à-vis de l'euthanasie varient d'un individu à l'autre, les jurys sont amenés à condamner, dans les cas d'euthanasie, sans se fonder pour cela sur des états juridiques solides, ou à innocenter par le biais de recours hypocrites tel que celui qui consiste à dénaturer le motif qui poussa le "meurtrier" à agir — en l'attribuant à un moment de "folie".

Certes, une évolution dans les attitudes a été enregistrée dans ce domaine. A la question posée par Gallup en 1950 à savoir "s'il fallait accéder au désir d'être tué sans douleur d'une personne atteinte d'une maladie fatale et douloureuse", 36 p. cent des personnes interrogées avaient répondu par l'affirmative. La même question posée en 1973 recueillit 53 p. cent de "oui". Fait surprenant: 46 p. cent seulement des catholiques se dirent opposer à l'euthanasie.

Il y a quelques années, le Pape annonça que le médecin n'était pas obligé d'utiliser "des moyens extraordinaires" pour maintenir une

étincelle de vie chez un malade irrémédiablement condamné.

Certains médecins se sont réclamés de cette phraseologie pour refuser de recourir aux "moyens héroïques": bouche à bouche, respiration artificielle, massage cardiaque. Mais d'autres dénoncent cette délimitation comme dénuée de sens médical car, selon eux, il n'existe pas de "moyens exceptionnels": les mesures ne sont ni grandes ni petites, elles dépendent de la situation de chaque individu.

Cependant, ce qu'on peut appeler "l'euthanasie passive", celle qui consiste non pas à hâter la mort du patient mais à ne pas tenter désespérément de la retarder s'est répandue de plus en plus dans les hôpitaux américains. Mais, en dernier ressort, il s'agit de réactions et de décisions individuelles. Beaucoup de médecins craignent de se livrer même à l'euthanasie passive par crainte des rigueurs de la loi.

Bien sûr, les patients peuvent, alors qu'ils sont encore lucides, autoriser l'euthanasie passive, en ce qui les concerne. Mais la plupart refusent de penser à la mort et leurs parents s'accrochent jusqu'au

bout à la moindre parcelle d'espoir, au mépris des verdicts médicaux. Des tabous anciens et puissants, le sentiment de culpabilité à l'égard du parent malade les empêchent presque toujours d'encourager le médecin à ne pas prolonger inutilement sa vie et ses souffrances.

D'un côté, les catholiques invoquent la "loi du double effet" qui autorise des interventions destinées à abrégier les souffrances alors même que celui qui en prend la décision a conscience du fait qu'elles risquent d'écourter la vie. De l'autre côté, les pragmatistes qui refusent de couper "les cheveux de la moralité en quatre", préchent le bien-fondé de l'euthanasie active et passive.

Entre les deux, la majorité des Américains n'ont, dans ce domaine, que des idées confuses, des sentiments vagues et changeants. De facto, l'euthanasie continuera à être "pardonnée" par des jurys émotifs, une fois sur deux. "De jure", il faudra sans doute attendre longtemps avant qu'elle ne soit acceptée.

La Commission des transports refuse de mettre à l'étude les opérations de Northern Electric

OTTAWA (PC) — La Commission canadienne des transports a écarté hier les propositions du gouvernement du Québec voulant que les opérations de Northern Electric soient soumises à l'étude

de la CCT dans le cadre des audiences relatives à la requête d'augmentation de tarifs de Bell Canada.

Toutefois, la commission statue qu'elle détient la compétence de scruter toutes re-

lations pertinentes, "corporations financières ou commerciales de Bell avec Northern", mais que les renseignements ainsi obtenus ne devront servir qu'à l'information de la commission et ne devront pas être publiés.

Le gouvernement du Québec, appuyé par l'Ontario, avait soutenu que les intervenants s'opposant à la demande de hausse de tarifs de Bell puissent obtenir les mêmes renseignements sur l'activité de Northern que sur celle de Bell, alléguant que Northern fait partie de Bell, et qu'elle constitue à proprement parler une compagnie de téléphone au sens de la loi.

Après avoir communiqué la décision au ministre québécois des Communications, M. Jean-Paul L'Allier, le procureur du Québec, M. Ross Goodwin, a déclaré que le Québec étudie la possibilité d'en appeler de la décision de la CCT devant la Cour fédérale.

Dans sa décision, le comité reconnaît que la jurispru-

dence accordée à la CCT le pouvoir d'exiger des compagnies relevant de sa juridiction "pleine et entière communication de renseignements dont elle juge nécessaire de disposer pour s'acquitter de ses obligations". Il rejette par ailleurs catégoriquement les allégations du Québec voulant que Northern relève directement de sa juridiction en tant que compagnie de téléphone.

La plaidoirie du Québec soutenait à cet égard que les activités d'une compagnie de téléphone ne peuvent être limitées à la construction et au maintien de service, mais qu'ils peuvent s'étendre à d'autres activités, dont la fabrication de téléphones. Le Québec affirmait en outre que Northern exerce indûment un pouvoir soit celui de fabriquer du matériel téléphonique, qui a été conféré expressément à Bell Canada.

Au début des audiences sur cette requête du Québec, les deux parties s'étaient mis d'accord pour reconnaître certains faits. Ainsi, Bell Ca-

nada a fondé une filiale manufacturière distincte en 1895 afin de gagner l'accès d'un marché plus stable et plus grand et d'assurer ainsi un rendement maximum et un équipement téléphonique à meilleur compte.

Les deux parties ont également reconnu que, lors de la constitution de l'actuelle Northern Electric en 1914, la compagnie Bell possédait 50 p. cent des actions en circulation, abstraction faite des 6,4 p. cent détenus par les nominataires de la compagnie. En décembre 1973, le pourcentage du capital ordinaire détenu par Bell, à la suite de la vente au public de quelque 2,6 millions d'actions, s'établissait à 90,1 p. cent.

Bénéfices

Par ailleurs, à la reprise des audiences sur la demande d'augmentation de tarifs de Bell, un expert des questions boursières a prétendu qu'un redressement tarifaire "s'impose de toute urgence pour Bell Canada, et

doit prendre effet dans les plus brefs délais, si cette dernière veut espérer sortir de l'impasse financière vers laquelle elle se dirige inexorablement".

Lewis: il faut nationaliser Bell

OTTAWA (PC) — Les nouvelles demandes d'augmentation des tarifs formulées par la compagnie Bell Canada démontrent jusqu'à quel point la proposition du Nouveau parti démocratique de nationaliser cette firme est juste.

C'est ce qu'a déclaré, hier à Ottawa, dans un communiqué, le chef du NPD, M. David Lewis, en commentant ces demandes de Bell devant la Commission canadienne des transports qui siège présentement à Ottawa.

M. Lewis a dit que Bell Canada "tente d'extraire un déboursé additionnel de \$51 millions par année des goussets du consommateur canadien".

Il faut se souvenir, a-t-il ajouté, que cette société a réalisé un profit de \$175 millions en 1973, ce qui n'inclut pas les "bénéfices importants" de Northern Electric, une filiale de Bell Canada.

Le NPD, qui s'est déjà opposé aux demandes antérieures d'augmentations de tarifs par Bell en 1972, appuie de nouveau cette fois-ci les arguments des personnes et organisations qui refusent la présente requête.

Le Parti néo-démocrate prie encore une fois la Commission canadienne des transports de ne pas se rendre aux arguments des représentants de Bell Canada.

CARGO CANADA,

A REGRET, ANNONCE UN SOLDE

Nous n'aimons pas les soldes. Mais, cette fois, nous n'avons pas le choix. Nos quatre succursales regorgent d'articles légèrement endommagés qui comprennent des chaises, des tables, des têtes de lit, des tabourets, tous en plus-que-solde.

VENEZ VITE NOUS SOMMES DEBORDÉS!

CENTRE COMMERCIAL CÔTE SAINT LUC 481 9441 RUE MANCÉ ET BOUL TASCHEAU 671 0862 4026 ouest RUE SAINTE CATHERINE 935 0825 FACE A LA PLAZA ALEXIS NIHON PLAZA K MART DE POINTE CLAIRE 695 1947

Venez dévaliser nos magasins nous n'aimons pas les soldes!

ERRATUM

L'article suivant paru dans La Presse du 6 février aurait dû se lire comme suit:

AVEC CE COUPON ET ACHAT DE \$20

DÉTERGENT

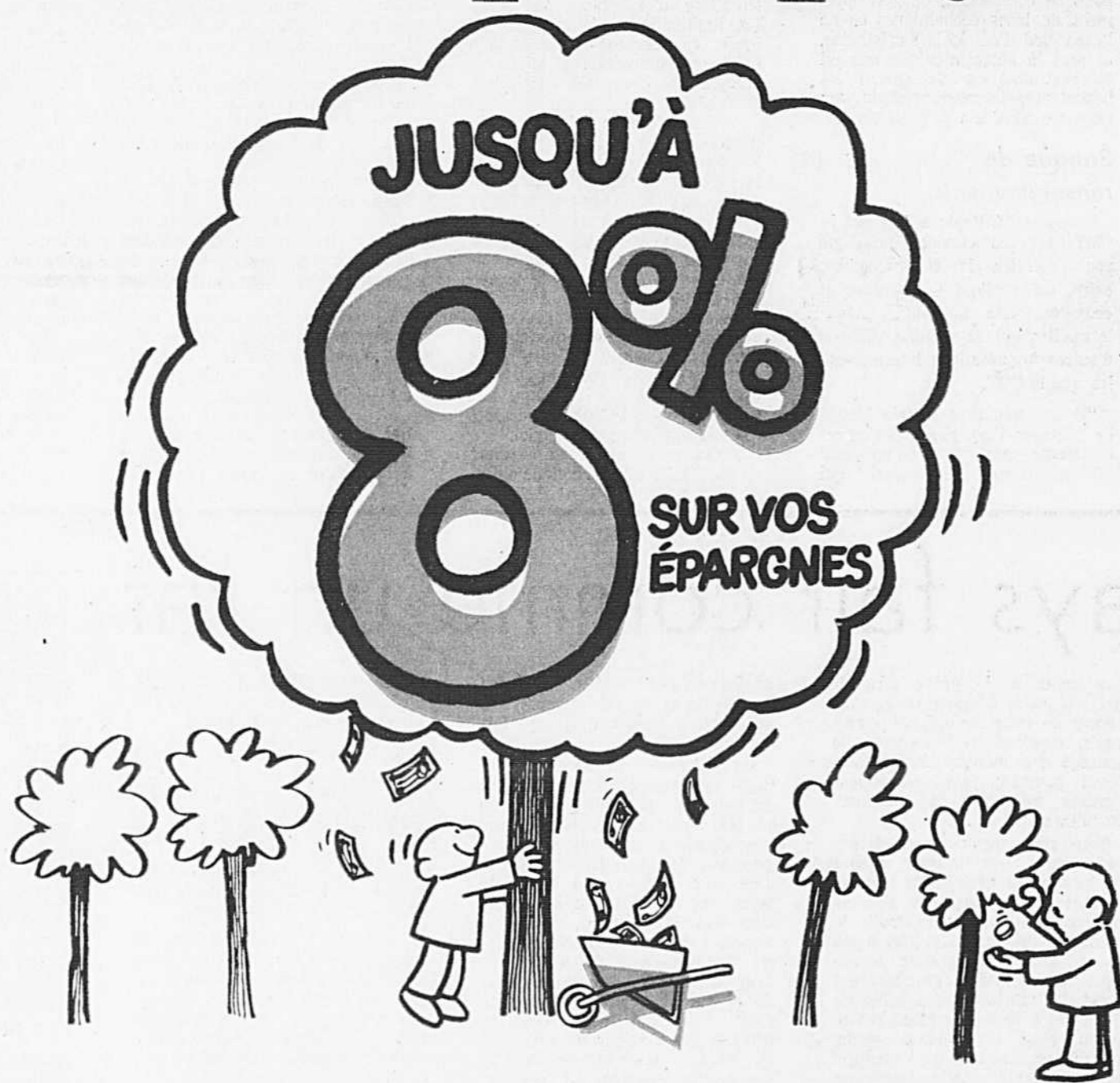
TIDE FORMAT RÉGULIER

29¢

VALIDE DU 4 AU 9 FÉV. 1 offre par commande de \$20

UNION INC.

A la Boutique à sous, c'est bien plus payant.



A la Boutique à sous, nous croyons que l'épargnant doit être récompensé. Cela fait partie de notre conception du service à la clientèle.

C'est pourquoi nous avons créé le compte d'épargne "Blue Chip". Avec ce compte, plus vous épargnez, plus vous obtenez un taux d'intérêt élevé. Il suffit d'y déposer un montant initial de \$500. Cela vous rapportera immédiatement un intérêt de 7 1/4%, calculé mensuellement. Et à mesure que vous épargnez davantage, l'intérêt total s'élève jusqu'à 7 1/2%, puis 7 3/4% et, finalement, 8%.

Si vous aimez épargner, la Boutique à sous peut vous être très profitable. Vous ne payez aucuns frais d'administration.

A la Boutique à sous, vous n'êtes

pas pénalisé lorsque vous désirez utiliser votre argent.

Notre compte cheque-épargne vous permet d'obtenir un intérêt sur vos épargnes et d'émettre des chèques absolument gratuitement. Pas à raison de 20¢ ou 14¢ chacun, comme ailleurs!

Avec ce compte, vous pouvez également faire certifier vos chèques, acquitter vos factures courantes, acheter des chèques de voyage et des mandats-poste sans payer de frais d'administration. Si vous désirez avoir des chèques personnalisés, nous vous ferons aussi cadeau des 100 premiers.

Après tout, c'est votre

argent et vous ne devriez pas payer pour l'utiliser!

Certaines autres institutions remettent bien une carte permettant de ne pas payer de frais, mais cette carte... il faut la payer à chaque mois. Ce qui revient au même!

Pourquoi payer ailleurs ce que vous obtenez gratuitement à la Boutique à sous?

Nous sommes ouverts plus longtemps.

Une Boutique à sous, c'est comme une petite boutique de quartier où vous pouvez venir déposer votre argent presque n'importe quand.

Vous n'avez pas à faire la queue pendant une éternité et vous êtes servi par la cais-

sière de votre choix. Bref, vous êtes chez vous.

Mais tout cela n'est utile que si nous sommes ouverts lorsque vous avez besoin de nous.

Alors nous ouvrons plus tôt le matin, fermons plus tard le soir et sommes à votre service toute la journée du samedi. En fait, nous sommes ouverts plus longtemps que tous nos concurrents.

Comme vous pouvez le constater, la Boutique à sous est conçue en fonction de vos besoins et non pas seulement en fonction de nos nôtres.

Venez visiter la Boutique à sous de votre voisinage et profiter de ses services... Vous verrez, ce sera une expérience enrichissante!



TRUST UNI BOUTIQUE À SOUS

Membre de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

On y gagne et on y gagne.

Les Boutiques à sous de Montréal

M. Jean-Guy Balthazard, 5265, chemin de la Reine-Marie, angle Décarie, 487-5733
M. André Légaré, Les Galeries d'Anjou, 353-5882

La Boutique à sous de Châteauguay

M. Eddy Plamondon, Centre d'achats régional Châteauguay, 691-2500

COLLÈGE VILLE-MARIE

Ecole secondaire indépendante reconnue

D'INTÉRÊT PUBLIC

par le Ministère de l'Éducation

Direction:

M. Aurèle Daoust

EXAMEN D'ENTRÉE

pour les élèves de 6e année qui commenceront les études de niveau secondaire

GARÇONS et FILLES

Les samedis 9 et 16 février à 9 h du matin.

Inscription en cours pour toutes les classes du secondaire

2850, rue Sherbrooke est. Montréal H2K 1H3 Téléphone: 525-2516

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF (cours collégial)

Collège reconnu d'intérêt public

Collège mixte — résidence pour étudiants seulement

PROGRAMME:

Le cours collégial (diplôme d'études collégiales)

COURS PRÉPARANT À TOUS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES:

- 1— Sciences de la santé
- 2— Sciences pures et appliquées
- 3— Sciences humaines
- 4— Sciences de l'administration
- 5— Arts plastiques
- 6— Lettres, langues modernes, théâtre.

ADMISSION POUR SEPTEMBRE 1974

Date limite: 1er mai 1974

(Préférence accordée aux demandes d'admission entrées avant le 1er mars 1974)

RENSEIGNEMENTS:

BUREAU DES ADMISSIONS

Cours collégial 3200, chemin Sainte-Catherine Montréal H3T 1C1

Tél.: 342-1320 poste 255

(Le collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)

Les 3 problèmes de VOTRE DENTIER

Un **poindre adhésive**, **FASE** **TECHNI**, vous apporte les trois solutions: 1) tient les dentiers du haut et du bas plus solidement et plus longtemps; 2) vous garantit un plus grand confort; 3) vous permet de manger plus naturellement. Plus de plaisir! Utilisez la poudre adhésive **FASEETH**. Un dentier qui tient est indispensable à votre santé. Consultez votre dentiste régulièrement.

BALAYEUSES — POLISSEUSES
LAVEUSES DE TAPIS
VENTE-LOCATION
RÉPARATION
Pièces authentiques
Sacs — Filtres — Courroies
VACUUM REBUILDERS MTL INC.
5778, BOUL. ST-LAURENT • 273-2821

CARRIÈRES et PROFESSIONS

Le plus progressif des détaillants de vêtements pour hommes au Canada est à la recherche d'un directeur THES PERSPI-CACE.

Nos opérations commerciales au Québec prennent un ampleur sans précédent dans la vente au détail de vêtements pour hommes. Plus nous grandissons, plus nous avons besoin d'un homme talentueux de calibre, ayant les aptitudes nécessaires pour accéder à un de nos postes de direction. Il vous faut avoir de l'entregent, beaucoup de goût, un sens inné de la mode et être apte à acheter avec discernement. Le potentiel d'expansion de notre compagnie est le gage d'un emploi très lucratif pour la personne qualifiée. Pour une entrevue personnelle et strictement confidentielle, écrire à La Presse, C.P. 14272. Notre personnel est informé de notre démarche.

TRAVELERS DU CANADA
requiert
DES AGENTS DE RÉCLAMATION
Bilingues avec expérience.

Le salaire ira de pair avec les qualifications et l'expérience du candidat.

282-7616

J. P. THERRIEN A. SNYDER

DESSINATEUR INDUSTRIEL

Une importante entreprise de Québec est à la recherche d'un dessinateur industriel.

DESCRIPTION DE TÂCHE:
— Responsable de la conception et la réalisation d'une usine d'emballage;
— Responsable de la mise en plan et de l'identification du matériel;

EXIGENCES:
— Technicien professionnel en dessin industriel;
— Expérience de cinq (5) ans en canalisation des liquides;

CONDITIONS: Salaire à déterminer selon les qualifications.

Faire parvenir votre "curriculum vitae" à:
CASE 14285 LA PRESSE
Montréal H2Y 1K9

Bacheliers en nursing

Relevez le défi que pose la nouvelle orientation de la formation infirmière... Soyez des nôtres, de celles qui ont déjà relevé ce défi...

Postes disponibles: **Professeure en santé familiale**
Professeure en médecine et chirurgie

Les intéressées adresseront leur demande accompagnée d'un curriculum vitae à l'adresse suivante:

La Directrice
École de Formation Infirmière d'Edmundston
a/s Collège St-Louis-Maillet
Edmundston, N.-B.

CARRIÈRE DANS LA VENTE

Vendeurs avec expérience dans décoration et design demandés pour un groupe de magasins de meubles modernes. Âge 23 à 30 ans, bilingue obligatoire. Salaire et commission, \$12,000 à \$15,000 annuellement.

Endroits: Laval, Centre-ville, Pointe-Clair.

APPELER: **695-2701**

REPRÉSENTANT DES VENTES

"Maison de Franchise de Liqueurs douces" cherche représentant des ventes pour Québec et les Maritimes. Les candidats visiteront les fabricants de liqueurs douces et les laiteries. Les candidats seront bilingues et auront de préférence acquis une certaine expérience dans un domaine similaire. Salaire proportionnel à l'expérience et aux capacités. Veuillez répondre en indiquant l'âge, le statut matrimonial, l'expérience et la formation académique. (Toute demande demeure confidentielle).

Monseigneur le Président
KIST CANADA LIMITED
STRATFORD, ONT.

ASSISTANT(E) AU DIRECTEUR DES ACHATS

2 ans d'expérience industrielle. Bilingue. Entre 25 et 30 ans.

Salaire selon expérience.

M. POTVIN, 671-6222

VOIR AUTRES CARRIÈRES ET PROFESSIONS en pages A10 et A11

Enquête préliminaire des hommes d'affaires Brillant et Melançon pour une fraude de \$1,784,000

Quatorze mois après leur comparution en cour, le 11 décembre 1972, deux hommes d'affaires montréalais ont commencé de subir leur enquête préliminaire, hier, sous des accusations de fraude totalisant \$1,784,000.

C'est au cours de la mise en faillite d'entreprises qu'ils dirigeaient qu'Albert Brillant, 46 ans, du 3 Westmount Square, et Jacques Melançon, du 1057 de l'avenue Mont-Royal, auraient frustré de très nombreux créanciers.

C'est devant le juge Dollard Dansereau que s'instruit cette enquête, longtemps retardée, encore une fois, mais on n'en saura pas plus pour un bon moment.

Se reposant sur les dispositions du bill omnibus qui permettent la chose, les avocats de MM. Brillant et Melançon ont réclamé une ordonnance de non-publication sur tous les témoignages qui seront rendus au cours des prochains jours et peut-être des prochaines semaines.

Lié par la loi, le tribunal n'a pu que se rendre à cette requête.

Transport en commun: menace de grève à Laval et sur la rive sud

Deux entreprises de transport par autobus, Métropolitain Sud et la Commission de transport de Laval, risquent d'être paralysées sous peu par des grèves.

Les employés de Métropolitain Sud ont en effet décidé de se mettre en grève à compter de minuit et une minute, cette nuit, s'il n'y a pas eu entente d'ici là avec la partie patronale.

Les négociations se sont poursuivies toute la soirée, hier. Les principaux points en litige concernent les salaires, les bénéfices marginaux, les vacances ainsi que les congés de maladie.

Métropolitain Sud dessert une centaine de localités de la rive Sud; elle a à son service 125 chauffeurs.

Pour leur part, les trois syndicats des employés de la Commission de transport de Laval comptent débrayer le 15 février, à minuit et une minute à moins que les deux parties n'en soient arrivées à une entente avant.

Il s'agissait du Dr René Raymond

Contrairement à ce qu'indiquait le rôle des coroners, mardi, au palais de Justice de Joliette, ce n'est pas le Dr Ulysse Laperrière qui a présidé à l'enquête du coroner au sujet de la mort de M. Walter Karl, de Rawdon Park, mais bien le Dr René Raymond.

Se fiant malheureusement à ce qu'indiquait le rôle, notre journaliste a donc présumé que le coroner sur le banc était le Dr Laperrière, et lui a attribué les remarques prononcées par le Dr Raymond.

Nous tenons donc à préciser que c'est le Dr Raymond qui préfère se fier à son propre jugement plutôt que d'obéir à la loi de la preuve, comme le veut la loi des coroners.

JAPAN CAMERA CENTRE
Les Galeries D'Anjou • 353-6800

NE MANQUEZ PAS L'INAUGURATION DE NOTRE PLUS RÉCENTE SUCCURSALE AU CARREFOUR DE LAVAL

"Nous vous simplifions les choses"

PROJECTEUR DE DIAPOSITIVES KEYSTONE

Appareil manuel push-pull, marche avant et arrière. Objectif de précision 4" assurant des projections très nettes. Accepte les chargeurs rotatifs (100 diapositives), les chargeurs droits (40 diapositives) ou les chargeurs multiples. Grâce à sa construction minutieuse, permet le chargement indérégable et l'accès facile à toute diapositive particulière.

79⁹⁹

NOTRE PRIX

ÉCRAN LENTICULAIRE 50" x 50"

PR. COUR. 29.95

À l'achat de l'un des deux projecteurs Keystone, vous pouvez vous procurer cet écran lenticulaire de 50" x 50" à

9⁹⁹

OFFERT EN QUANTITÉ LIMITÉE SEULEMENT

PROJECTEUR DE DIAPOSITIVES KEYSTONE

MISE AU POINT TÉLÉCOMMANDEE

Faites la mise au point, la marche avant et arrière sans quitter votre fauteuil. Lampe puissante de 500W. Objectif 4" puissant compensateur de couleurs. Accepte les chargeurs rotatifs (100 diapositives), les chargeurs droits (100 diapositives) ou les chargeurs multiples.

109⁹⁹

NOTRE PRIX

RÉDUCTION DE 50% SUR LE PRIX COURANT

ENCEINTES SANWA 620

PRIX DE LISTE 89.95

44⁹⁷

NOTRE PRIX SPÉCIAL

- Haut-parleur des aigus 3" — des graves 8"
- Création style bibliothèque par Soundesign
- 17 1/2" x 11 1/2" x 7 1/2"

CHAÎNE STÉRÉO SONY À PRIX D'AUBAINE

Récepteur stéréo avec bande de fréquence FM de 87.5 à 108 MHz, bande AM de 530 à 1605 kHz. Puissance de sortie 16 W. Jacks d'entrée: phono, ruban (non pour casque). Aussi, enceintes assorties contenant haut-parleur des aigus 2" et des graves 8". Comprend tourne-disques automatique et support.

349⁹⁹

NOTRE PRIX

- PLATINE AUTOMATIQUE JEC 1100
- SUPPORT
- RÉCEPTEUR SONY STR 160
- ENCEINTES SANWA 622

POSTEZ VOS COMMANDES POSTALES A: JAPAN CAMERA, 16 LESMILL ROAD, DON MILLS, ONTARIO

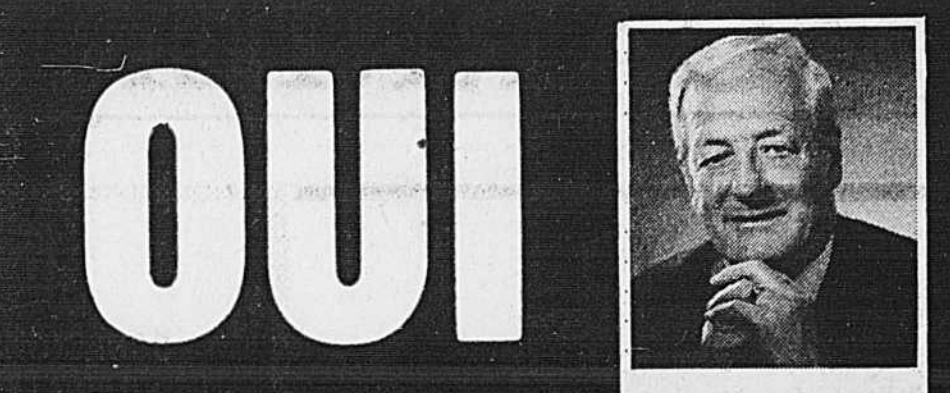
CONFIEZ AUCJOURD'HUI LA FINITION DE VOS PHOTOS À NOS EXPERTS

UTILISEZ LA CARTE SI PRATIQUE

CHARGE X

FACILITÉS DE PAIEMENT

JAPAN ELECTRONIC CENTRE
Les Galeries D'Anjou • 354-0300



OUI DES PISCINES EN FÉVRIER!

VENEZ VITE EN ACHETER UNE ALORS QUE NOS PRIX SONT ENCORE INCROYABLEMENT BAS.

PISCINE CREUSÉE

EQUIPEMENT:

	LONGUEUR	LARGEUR	
1—Paroi en acier haute de 37 po.	36 pi	21 pi	\$1695
2—Poche en vinyle d'épaisseur 30	24 pi	12 pi	\$1795
3—Câble avec bouée et crochets	28 pi	14 pi	\$1895
4—Filtre Jacuzzi de 20 po.	32 pi	16 pi	\$2095
5—Echelle Jacuzzi en acier inoxydable	36 pi	18 pi	\$2395
6—Ecumoire Jacuzzi dans la paroi	40 pi	20 pi	\$2595
7—Ramasse-feuilles Jacuzzi			
8—Aspirateur Jacuzzi avec manche à rallonges			
9—Bonde de fond Jacuzzi (pour la vidange)			
10—Nécessaire d'analyse d'eau			
11—Produit qui détruit les algues			
12—50 livres de chlore H.T.H. (70%)			
13—Sable pour le filtre			
14—Tremplin Jacuzzi			
15—Tuyau de 35 pieds			

GARANTIE 20 ANS
INSTALLATION MOYENNANT UN SUPPLÉMENT MODIQUE

PISCINES RONDES WEDGEWOOD

48 PO DE PROFONDEUR

15 pi de diamètre **\$539⁹⁵**

18 pi de diamètre **\$609⁹⁵**

24 pi de diamètre **\$709⁹⁵**

27 pi de diamètre **\$809⁹⁵**

BORD DE 6 po

EQUIPEMENT LIVRÉ AVEC CHAQUE PISCINE:

- 1—Filtre Jacuzzi
- 2—Echelle d'accès en aluminium avec dispositif de sûreté
- 3—Ecumoire dans la paroi de la piscine
- 4—Ramasse-feuilles
- 5—Distributeur de chlore
- 6—Aspirateur de choix
- 7—Deux tuyaux de 6 pieds
- 8—Un tuyau de 24 pieds
- 9—Nécessaire d'analyse d'eau
- 10—Produit qui détruit les algues
- 11—25 lb de chlore
- 12—Filet de sécurité

Bord et montants ont une largeur de 6 po — Poche en vinyle d'épaisseur 20 — Garantie 10 ans

PISCINES "OVALES" WOODMERE IDEAL

48 pouces de profondeur

COMPAREZ LA CONSTRUCTION

12 pi de large sur 24 de long **\$819⁹⁵**

15 pi de large sur 27 de long **\$919⁹⁵**

18 pi de large sur 33 de long **\$1059⁹⁵**

N.B.: Une clôture avec portillon s'obtient pour chaque piscine moyennant un supplément modique.

Bord et montants ont une largeur de 6 po — Poche en vinyle d'épaisseur 20 — Garantie 10 ans

CHOIX DE PISCINES "OVALES" OCEANIC

48 pouces de profondeur

Modèle ACW-2500	Modèle ACW-3000	Modèle ACW-3400
15 pi de large sur 25 de long	15 pi de large sur 30 de long	18 pi de large sur 34 de long
\$939⁹⁵	\$1069⁹⁵	\$1269⁹⁵

Bord en acier et montants ont une largeur de 6 po — Poche en vinyle d'épaisseur 20 — Garantie 10 ans

EQUIPEMENT LIVRÉ AVEC CHAQUE PISCINE:

- 1—Filtre Jacuzzi modèle 1BST1A
- 2—Echelle d'accès à dispositif de sûreté
- 3—Ecumoire dans la paroi de la piscine
- 4—Ramasse-feuilles
- 5—Aspirateur
- 6—Distributeur de chlore
- 7—Nécessaire d'analyse d'eau
- 8—Produit qui détruit les algues
- 9—25 livres de chlore
- 10—Filet de sécurité
- 11—Tous les tuyaux nécessaires

INSTALLATION MOYENNANT UN SUPPLÉMENT MODIQUE

Roi DES BAS PRIX

Pont-Viau

Grand parc de stationnement tout près du magasin

48, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval

Tél: **384-0590**

"Où le service se continue"

CARRIÈRES et PROFESSIONS



HERCULES

Le plus important producteur de polypropylène au monde est à la recherche du spécialiste suivant pour son usine de polypropylène actuellement en construction à Varennes, au Québec:

RESPONSABLE DE LA MAINTENANCE

Les responsabilités:

Durant la construction, le candidat désiré s'occupera des différents aspects de la maintenance, jusqu'à l'ouverture de l'usine.

Lorsque l'usine entrera en activité, il sera responsable de tous les employés du service de la maintenance. Il établira des systèmes et des méthodes d'entretien préventif et assurera leur mise en application. Toutes les dépenses relatives à la maintenance de l'usine seront placées sous sa responsabilité.

Le supérieur immédiat du candidat choisi sera l'ingénieur chef des services techniques.

Les exigences

Le candidat devra avoir acquis au moins dix ans d'expérience dans la supervision des services de maintenance d'une usine semblable d'industrie lourde. Il sera bilingue et possèdera un B. Sc. app., option mécanique.

La compagnie Hercules offre des avantages sociaux intéressants, des possibilités de perfectionnement et d'excellentes conditions de travail, ainsi que la sécurité d'emploi et les chances d'avancement que seule une entreprise en pleine expansion peut offrir.

Veuillez répondre à l'adresse suivante, en indiquant le salaire demandé. Toutes les demandes resteront confidentielles.

HERCULES CANADA LTD.

Aux soins du directeur du personnel
C.P. 610, Station H
Montréal, Québec H3G 2L5



OCCASIONS DE CARRIÈRE DANS LE MARKETING

Il y a présentement plusieurs ouvertures intéressantes dans notre Division des ventes du Québec. Nous recherchons des hommes sérieux et dynamiques pour nous représenter dans les principaux centres de la province après avoir participé à un programme complet de formation.

Ils auront la responsabilité de conseiller de gros consommateurs et des clients industriels et d'employer leurs connaissances techniques pour assurer le bon fonctionnement de leur outillage et de leur équipement par l'usage approprié des produits pétroliers Texaco.

Ce sont des postes de carrière puisque les promotions sont accordées à l'intérieur des cadres de la compagnie.

Le salaire est basé sur les qualifications. Avantages sociaux et voiture fournis.

Si vous êtes:

- un diplômé en génie, ou
- possédez l'équivalence d'expérience
- bilingue

Envoyez votre demande qui demeurera confidentielle, avec un résumé détaillé, en mentionnant le salaire requis, à:

TEXACO CANADA LIMITED
Service des Relations du personnel
1425, rue de la Montagne
Montréal, Qué.
H3G 1Z3



OCCASIONS DE CARRIÈRES EN MARKETING

Pour représentants sont offertes dans notre division des ventes du Québec.

Après un programme complet de formation, vous serez assigné comme représentant dans un territoire et vous aurez la responsabilité des techniques marchandes et de la vente de nos produits pétroliers.

D'excellentes occasions d'avancement attendent les candidats jouissant des qualités de chef et d'aptitudes administratives car les promotions sont accordées de l'intérieur des cadres de la compagnie.

Nous vous invitons à placer votre candidature indiquant votre expérience et salaire demandé, si vous possédez les aptitudes requises:

- bilingue
- diplômé d'université ou CEGEP ou
- plusieurs années d'expérience pratique dans les affaires ou l'industrie.

Faire demande par écrit à:

TEXACO CANADA LTÉE
Service des Relations du personnel
1425, rue de la Montagne
Montréal, Qué.
H3G 1Z3

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE SALABERRY REQUIERT LES SERVICES

D'un PROFESSEUR NIVEAU élémentaire

CLASSE: Perturbés affectifs graves.

ÉCOLE: Julien

GROUPE: 1-8

QUALIFICATIONS:

Être légalement qualifié(e) ou posséder un Baccalauréat spécialisé en orthopédagogie.

ENTRÉE EN FONCTION: Immédiate

DATE LIMITE DE LA POSTULATION: Sans délais.

Les personnes intéressées devront communiquer par téléphone avec:

M. Jean Faille, Directeur
Service du Personnel,
47, rue Perreault,
Sal.-de-Valleyfield, P.Q.
Tél.: 514-371-2000
Poste: 287-288

BENDIX HOME SYSTEMS ST-JÉRÔME, QUÉ.

Dû à notre expansion continue nous recherchons immédiatement les services d'un

CHEF COMPTABLE

Le candidat doit posséder de 4 à 5 ans d'expérience dans l'industrie manufacturière dont au moins 2 à un niveau de supervision. La préférence sera accordée au candidat du niveau de la 4e ou 5e C.G.A. ou R.I.A.

Nous offrons un salaire attractif et des bénéfices marginaux défrayés par la compagnie.

De Montréal appeler: 866-5705
De St-Jérôme et environs: 436-1801.
Bureau du personnel.



Dû à une promotion dans notre département des ventes nous avons besoin d'un

GÉRANT DES VENTES

du district pour la région de l'est du Québec dépendant du bureau de Montréal.

Il doit être parfaitement bilingue, avoir une bonne expérience dans la vente au détail et au niveau manufacturier dans le recrutement de nouveaux concessionnaires.

Soumettre "curriculum vitae" par écrit seulement à:

FIAT CANADA
4225 Transcanadienne
Pointe-Claire, Qué.
att. M. G. Girard
Gérant régional des ventes



UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

L'École des Traducteurs et Interprètes

invite des candidatures à des postes d'enseignement de premier cycle dans un programme de quatre ans préparant au Baccalauréat spécialisé en Sciences du Langage (B.S.L.).

a) Un poste: langue de départ, l'anglais; langue d'arrivée, le français.

b) Trois postes: langue de départ, le français; langue d'arrivée, l'anglais.

Les candidats doivent détenir au moins une maîtrise en traduction ou dans une discipline connexe. L'expérience professionnelle en traduction est souhaitable.

L'entrée en fonctions sera le 1er juillet 1974.

Rang et traitement proportionnels aux qualifications et à l'expérience des candidats.

Grille de traitement présentée à l'étude.

Prière d'adresser son Curriculum Vitae et le nom de ses répondants à:

Professeur Ronald Henry,
Directeur,
École des traducteurs et interprètes,
Université Laurentienne,
Sudbury, Ontario,
P3E 2C6.

DATE LIMITE: le 31 mars 1974.

CENTRE DE SANTÉ MENTALE COMMUNAUTAIRE requiert les services de

TRAVAILLEUR SOCIAL OU PSYCHOLOGUE PSYCHIATRES

TYPE D'EMPLOI: Pour travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire offrant toute la gamme des services externes en santé mentale dans le quartier centre-sud de Montréal.

EXIGENCES: — 3 ans d'expérience de travail en santé mentale-travail clinique-connaissance du travail communautaire-prévention.

TRAITEMENT: Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

S'adresser à:

CENTRE DE SANTÉ MENTALE COMMUNAUTAIRE
1050 est, rue Dorchester
288-3190



collège marie-victorin
7000, rue marie-victorin, montréal 462, tél: 325-0150

POSTE OUVERT

SERVICE FONCTION TÂCHES

Services aux étudiants
Secrétaire classe A
— Dictée, rédaction et transcription de textes;
— Correspondance courante;
— Recevoir les visiteurs et tenir à jour l'agenda du Service;
— Tâches mineures d'administration;
— Tenir à jour les dossiers du Service;
— Recherche et rassemblement de renseignements.

— Connaissance parfaite du français écrit et parlé;
— Facilité de rédaction;
— Posséder au moins cinq ans d'expérience pertinente à la fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES

SALAIRE Selon qualifications et expérience.

Faire parvenir votre demande d'emploi accompagnée d'un curriculum vitae au bureau du Secrétaire général dans les meilleurs délais.

Jean-Marc Cliche,
Secrétaire général

HÔPITAL HONORÉ-MERCIER INC.

St-Hyacinthe, Qué.

requiert les services de:

— TECHNICIENS (NES) EN RADIOLOGIE (R.T.) Postes à temps complet de jour.

EXIGENCES: Être membre de la Société des Techniciens en radiologie du Québec.

— TECHNICIENS (NES) DE LABORATOIRE.

Postes à temps complet de jour.

Poste à temps complet de soir.

EXIGENCES: Être membre de la Corporation professionnelle des Technologistes Médicaux du Québec.

— TECHNICIENS (NES) EN ALIMENTATION.

Postes à temps complet de jour.

EXIGENCES: D.E.C. en techniques de diététique.

Prière de faire parvenir votre "curriculum vitae" au:

Service du personnel,
HÔPITAL HONORÉ-MERCIER INC.
2750 Laframboise,
St-Hyacinthe, Qué.
J2S 4Y8

B.M.R.

ACHETEUR-MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

FONCTIONS: Travailler en collaboration avec d'autres acheteurs pour une association de marchands.

EXPERIENCE: Le candidat devra avoir acquis une expérience solide comme acheteur dans les matériaux de construction et quincaillerie soit chez un détaillant ou un grossiste. Le candidat devra être bilingue.

SALAIRE: Très intéressant basé sur la compétence et l'expérience du candidat.

Pour rendez-vous appelez:
Roger Lepage 384-5940

GÉRANT RÉGIONAL DES VENTES

Bilingue avec expérience dans les transactions avec les grands magasins pour importante compagnie de cosmétiques située à Pointe-Claire.

Doit posséder auto.

Salaire selon expérience.

Faire parvenir "curriculum vitae" à:

CASE 14277 LA PRESSE, MONTRÉAL H2Y 1K9

OFFRES D'EMPLOI

La Commission Scolaire Champlain recherche des professeurs d'éducation physique, des professeurs pour l'enseignement des langues (anglais et français) et des professeurs pour l'enseignement de la musique.

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT:
1er et 2e cycle de l'élémentaire.

LIEU DE TRAVAIL:
Pointe-Gatineau et Touraine.

QUALIFICATIONS:

Éducation physique: Baccalauréat en éducation physique.

Anglais, langue seconde et Français, langue seconde: Spécialisation en cette matière selon les exigences du Ministère de l'Éducation.

Musique: Brevet d'enseignement avec option Musique ou tout autre diplôme permettant l'enseignement de la musique.

TRAITEMENT:
Selon la Convention Collective des Enseignants.

Faites parvenir votre curriculum vitae à:

Directeur du Personnel,
Commission Scolaire Champlain,
17, boulevard Gréber, C.P. 8,
Pointe-Gatineau, P. Qué.
J8T — 3P3

PUBLICITAIRE INDUSTRIEL (Bilingue)

Un important fabricant de machinerie désire s'adjoindre un publicitaire bilingue de première valeur pour la préparation de brochures techniques.

Le candidat idéal possède une quinzaine d'années d'expérience et il est familier avec toutes les phases de la production, à partir de la conception jusqu'à la réalisation. En plus de posséder des qualités artistiques éprouvées il doit savoir rédiger correctement en français ou en anglais des textes de caractère technique.

L'emploi est permanent et les conditions de travail excellentes. Le salaire pourra être discuté. Si vous avez la compétence requise et si le défi vous intéresse, faites parvenir votre offre de service aussi complète que possible à:

CASE 14284 LA PRESSE



PROGRAMMEURS

Suite au succès de nos mini-ordinateurs de la série P350 et à l'expansion de notre division Data Systems, nous désirons rencontrer les candidats ayant les qualifications minimales suivantes:

- Diplôme d'études collégiales en informatique.
- Maîtrise du français et de l'anglais.
- Expérience minimale de 6 mois sur un mini-ordinateur.

Nous offrons un excellent salaire, une gamme complète de bénéfices marginaux et une atmosphère de travail enrichissante.

Si vous plaît, prendre rendez-vous en appelant:

JACQUES BESNER

Service du Personnel

PHILIPS ELECTRONICS INDUSTRIES LTD
342-9180

REPRÉSENTANT — INSTRUMENTATION

Traitement de l'eau, des eaux usées

Entreprise bien établie et en pleine expansion requiert immédiatement les services d'un REPRÉSENTANT en INSTRUMENTATION pour ses bureaux à Montréal. Excellente occasion pour un Ingénieur ou Technologiste ayant quelques années d'expérience pratique de faire carrière dans la vente d'instrumentation électronique et pneumatique.

NOUS EXIGEONS: Diplôme sciences appliquées avec spécialisation soit en électronique ou en traitement de l'eau. Expérience 2 ans, soit en vente-instrumentation ou génie municipal-instrumentation. Bonne connaissance du français et de l'anglais.

NOUS OFFRONS: Une situation responsable, bon salaire, boni, bénéfices marginaux, voiture fournie, toutes dépenses payées.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

DIAMOND CANAPOW LTD.
3285 Cavendish,
Montréal, H4B 2L9
A. Ewen, Gérant

Toute réponse demeurera confidentielle.

AVOCATS

Une compagnie de transport requiert les services d'avocats bilingues ayant 2 et 4 ans d'expérience pour pratique générale au sein de son contentieux. Le salaire est à discuter et sera établi selon l'expérience et les qualifications du candidat. Les intéressés sont priés de faire parvenir leur "curriculum vitae" à:

CASE 14276 LA PRESSE
MONTRÉAL H2Y 1K9

CONTRÔLEUR

Un distributeur de matériaux de construction recherche un C.A. ou C.G.A. pour le poste de contrôleur. Cinq (5) ans d'expérience dans le commerce ou l'industrie.

Salaire suivant l'expérience et les qualifications. Faire parvenir votre "curriculum vitae" à:

CLOUTIER, LACHANCE, FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIÉS
1320, boul. Graham, 3e étage

Réf. dossier 101 Ville Mont-Royal

HÔPITAL ST-LAMBERT Conv. REQUIERT LES SERVICES

SURVEILLANTE: TEMPS PARTIEL NUIT
INFIRMIERS (ERES): TEMPS PARTIEL JOUR, SOIR, NUIT
AUXILIAIRES: TEMPS PARTIEL JOUR, SOIR, NUIT
AIDE-INFIRMIERS: TEMPS COMPLET JOUR
TEMPS PARTIEL JOUR, SOIR, NUIT

831 NOTRE-DAME, ST-LAMBERT
BUREAU DU PERSONNEL
672-3320, poste 34

REPRÉSENTANT TECHNIQUE

Bilingue, âgé de 29 à 40 ans, ayant expérience de la vente et contacts établis auprès d'architectes, et de l'industrie de la construction. Préférence aux candidats possédant une éducation technique ou universitaire.

TERRITOIRES: Montréal-Ottawa. Excellente rémunération, bénéfices marginaux.
Adresser curriculum vitae à:
VICE-PRÉSIDENT DES VENTES
DURON CANADA LTÉE
685, avenue Orly, Dorval, Québec

CARRIÈRES et PROFESSIONS

COLLÈGE DE ROSEMONT

OFFRE D'EMPLOI

TITRE: OPÉRATEUR EN INFORMATIQUE
SERVICE: INFORMATIQUE
SUPÉRIEUR IMMÉDIAT: LA RESPONSABLE DU SERVICE DE L'INFORMATIQUE

LIEU DE TRAVAIL: Local B-341

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:

L'opérateur en informatique assure le fonctionnement des appareils servant à produire des données pour l'ordinateur et à traiter les données fournies par l'ordinateur; il utilise, selon des instructions précises, notamment une imprimante, une lectrice de cartes, un appareil d'enregistrement sur bandes ou disques; il monte, démonte les bandes et les disques; il met le papier et les cartes en place; il vérifie la qualité et le format de l'imprimé; il retire les données imprimées; il appose les étiquettes sur les bobines de rubans et y fait les inscriptions nécessaires pour assurer par la suite le bon acheminement des bandes.

Il assure le fonctionnement d'un terminal (à l'exclusion des terminaux à clavier) et des appareils électromécaniques classiques; il utilise notamment des tabulatrices et d'autres machines servant au traitement des données unitaires et les trieuses, les interpréteurs, les reproductrices et les vérificateurs; suivant des instructions, il réalise les opérations que comportent les programmes d'exploitation des données et s'assure que les appareils font automatiquement le traitement des données, notamment le calcul des informations et l'impression des données sur des formules et autres documents; d'après des schémas de connexion, il fait les raccordements nécessaires aux panneaux de commandes.

Dans l'exercice de sa fonction, l'opérateur en informatique s'initie à la conduite des ordinateurs et peut se voir confier d'autres tâches connexes.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Avoir complété le cours secondaire V, avec option appropriée, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Ou avoir complété un cours de niveau secondaire IV, avec option appropriée, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente; posséder un minimum de deux (2) années d'expérience pertinente.

TRAITEMENT:

Echelle du 1er juillet 1973 au 1er juillet 1974: de \$5,366.00 à \$6,789.00 selon les qualifications et l'expérience.

Un curriculum vitae détaillé doit parvenir avant 17:00 heures le mercredi 13 février 1974 au:

Bureau du directeur des services au personnel
6400, 16ème avenue
Montréal H1X 2S9

COMPTABLE AGRÉÉ SEPT-ÎLES

Nous sommes à la recherche d'un comptable agréé pour notre bureau de Sept-Îles. Comme membre de notre personnel professionnel, son travail comportera surtout des engagements de vérification et de fiscalité dans l'évaluation des plans comptables de nos clients et dans les autres services de notre firme.

Les candidats, en plus d'être des comptables agréés diplômés, devront aussi avoir acquis une expérience valable dans la profession de comptable agréé, ayant touché de préférence à des clients d'envergure moyenne dans des industries variées. Le salaire initial sera conforme à l'expérience et aux qualités générales du candidat choisi.

Toute réponse sera traitée confidentiellement. Elle devra être faite par écrit et envoyée au directeur du recrutement.

COOPERS & LYBRAND

COMPTABLES AGRÉÉS

630 ouest, boulevard Dorchester
 Montréal, P.Q. H3B 1W6

Ingénieur en Mécanique

IBM requiert les services d'un ingénieur en mécanique ou l'équivalent pour son usine de composants de Bromont au Québec.

Le candidat doit parler couramment anglais et français, posséder une expérience d'au moins trois ans à titre de responsable de la conception et de la mise en marche de systèmes mécaniques complexes pour les édifices industriels ou commerciaux.

Il possèdera également, outre cette spécialisation en systèmes importants de climatisation, de ventilation et de chauffage, quelques connaissances dans la canalisation des fluides industriels.

IBM offre un programme complet d'avantages sociaux payés par la compagnie.

Veillez soumettre un résumé de votre formation et de votre expérience à:

M. B. Goulet
 IBM Canada Ltée
 700, boul. de l'Aéroport
 BROMONT, Québec
 JOE ILO

AGENCE DE NURSING DYNAMIQUE INC.

Présentement l'Agence de Nursing Dynamique est reconnue comme ayant l'élite des infirmières et auxiliaires en nursing.

Si vous désirez en faire partie, joignez-vous à nous. Avantages que nous vous offrons:

Assurance responsabilité

Protection des accidents de travail.
 Possibilités assurance salaire à votre discrétion.
 Pour plus amples renseignements:

Communiquer avec:

HELENE QUEVILLON-WALSH I.L.

DIRECTRICE GÉNÉRALE

94 est, boul. Henri-Bourassa Tél.: 382-3890

la presse requiert les services d'un

CHEF PROGRAMMEUR

TACHES

- Planifier, coordonner et diriger toutes les activités de la Section de programmation. Suivre également l'évolution des travaux de programmation.
- Élaborer des programmes d'entraînement.
- Établir les coûts relatifs à la programmation.

CANDIDATS

- Avoir complété une maîtrise en informatique ou l'équivalent.
- Posséder au moins cinq (5) années d'expérience dans le domaine.
- Parler et écrire correctement le français et l'anglais.
- Posséder les qualités personnelles suivantes: tact, initiative, dynamisme, esprit d'équipe, le sens de l'organisation et de la planification du travail.

SALAIRE
 Au moins \$14,000

Les personnes intéressées sont priées de se présenter au Service du Personnel au 7 Saint-Jacques ouest (4^e étage), entre 9 heures et 17 heures, du lundi au vendredi afin de compléter une formule de demande d'emploi.



CRÉDIT

Il y a un poste à pourvoir immédiatement dans la division du crédit de notre service de la Comptabilité et des Finances (Montréal). Le candidat devra avoir au moins deux années d'expérience dans le domaine du crédit industriel et être en mesure d'assurer la responsabilité du crédit et de la perception d'un groupe de comptes.

Le candidat doit, de préférence, être parfaitement bilingue, posséder un diplôme universitaire et avoir les aptitudes voulues pour avancer dans le domaine du crédit ou remplir d'autres fonctions dans le service de la Comptabilité et des Finances.

Les candidats sont priés d'envoyer leur curriculum vitae et d'indiquer le salaire demandé. Toutes les demandes resteront confidentielles.

Directeur du Personnel
Du Pont du Canada Limitée
 C.P. 660
 Montréal, Québec H3C 2V1



Le Service de la distribution de la CIL recherche les services d'un assistant-douane

Poste au siège social de la société à Montréal.

Les exigences - Expérience des modalités d'interprétation et d'application du tarif douanier canadien sur les importations. Une certaine expérience du tarif douanier américain serait un avantage. Il est essentiel de pouvoir travailler efficacement dans les deux langues officielles du Canada.

Le travail - Préparation des demandes de drawback, de reclassification et de remise de droits. Négociations avec la Section des évaluations douaniers.

Si vous avez de l'expérience dans le domaine douanier, acquise dans l'industrie ou au gouvernement, et êtes à la recherche d'un poste qui offre des chances d'avancement, adressez votre candidature et votre curriculum vitae à:

Agent de Recrutement
Canadian Industries Limited
 B.P. 10
 Montréal, Québec H3C 2R3

REPRÉSENTANT TECHNIQUE

AUX VENTES

Une opportunité existe offrant beaucoup de challenge dans les domaines de l'industrie aéronautique, du textile et du papier de la Province de Québec. Les responsabilités exigent des connaissances techniques et reliées à la conception et l'application de revêtements métallurgiques pour différentes conditions industrielles.

Cette position, qui est pour le district de Montréal, sera rémunérée mensuellement et une automobile sera fournie. Elle offre aussi de nombreux avantages sociaux.

Le candidat devra être bilingue, posséder un degré en génie ou l'équivalent et avoir trois années ou plus d'expérience, de préférence concernant les industries mentionnées plus haut. Il devra aussi être capable de travailler sans supervision.

Veillez faire parvenir votre réponse confidentielle

Superviseur - Relations Industrielles
Union Carbide du Canada Limitée
 123, avenue Eglinton est,
 Toronto, Ontario M4P 1J3



DEVENEZ UN CHEF

Nous recherchons un représentant qui possède les qualités de chef.
 La personne choisie aura la possibilité de devenir gérant d'unité et ensuite gérant de succursale d'une compagnie internationale établie à Montréal depuis 50 ans.

527-4811 entre 9:00 et 5 h.
 669-2984 après 6:00 h. p.m.

VENTES — ORDINATEURS

Une nouvelle occasion appelant aux défis est offerte dans le marketing d'ordinateurs à Montréal, au cas où vous seriez intéressé à:

- participer à l'intensification d'un marché grandissant s'appuyant sur une nouvelle technologie
- approcher d'importants clients du domaine des affaires contre un excellent salaire de base et commissions de plus élevées.
- accéder à la gérance selon votre compétence, ambition et rendement
- augmenter vos connaissances professionnelles grâce à des études continues
- faire partie d'une compagnie à croissance rapide offrant un éventail complet d'avantages sociaux et un plan de participation aux profits.

Et que vous possédiez:

- Une expérience de la vente et ou de systèmes auprès de la clientèle commerciale
- la compétence d'appliquer des connaissances afférentes aux ordinateurs — de moyenne ou vaste envergure — aux secteurs requérant une application plus étendue
- un diplôme universitaire ou expérience équivalente.
- des antécédents de succès démontrables.

Si ce qui précède représente vos buts poursuivis, il vous faudrait tenter une nouvelle carrière auprès de la division du marketing des ordinateurs, Xerox du Canada Limitée.

en téléphonant ou en adressant un résumé à:

DONALD DOUCET, gérant de succursale
XEROX DU CANADA LIMITÉE
 6600 Trans-Canada Highway, suite 310
 Pointe Claire, Québec
 (514) 697-9344

Xerox du Canada Limitée
XEROX

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT FINANCES

Notre client est une institution financière de renom qui offre une gamme de services financiers. Le recrutement d'un directeur général adjoint s'insère dans un programme de planification et de développement des effectifs. La fonction se situe à Montréal.

À titre de contrôleur de la société, le titulaire de ce poste relèvera du directeur général et sera responsable de la direction des activités comptables et financières, secondé par une équipe d'experts-comptables. Membre du comité de direction, il participera aux décisions importantes régissant les activités de l'entreprise. Un traitement initial allant jusqu'à \$25,000 plus allocation d'automobile se rattache à cette fonction.

Le profil du candidat. Âgé d'environ 35 à 45 ans, détenteur d'un diplôme universitaire et/ou d'une reconnaissance comptable professionnelle, il possède une bonne expérience de gestion en tant que contrôleur ou directeur des finances, idéalement au sein d'une institution financière bien que cette exigence ne soit pas essentielle. En sus de sa compétence technique, le leadership, l'habileté à travailler en équipe et à influencer les autres seront des critères importants de sélection.

Rourke,
Bourbonnais
& Associés

Veillez soumettre votre curriculum vitae confidentiellement à Jean-Pierre Bourbonnais, 1808 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3H 1E5, tel.: 937-9525, sous le dossier 293.

Cabinet-conseil
 en gestion des ressources humaines.

LA PRESSE VOUS
 OFFRE LE MEILLEUR
 CHOIX DE CARRIÈRES
 ET PROFESSIONS
 TOUS LES
 JOURS DE LA SEMAINE.

ADJOINT À L'EXPLOITATION

(Operating Assistant)

CHEMIN DE FER — COUR ET QUAI

Pour un chemin de fer, un terminus ferroviaire et un quai de chargement à Sept-Îles, Qué.

Les candidats à ce poste auront au moins 5 ans d'expérience à titre de cadres de supervision dans l'exploitation et l'entretien d'un chemin de fer et posséderont une connaissance pratique des règlements du Ministère des Transports.

Bien que souhaitable, un diplôme ou l'équivalent en génie mécanique n'est pas considéré comme un pré-requis.

Préférence sera accordée aux candidats qui maîtrisent le français et l'anglais.

Chances d'avancement, excellents salaire et avantages sociaux comprenant 4 semaines de vacances après 3 ans de service. Assistance prévue pour le déménagement.

Discretion assurée.

Adressez-vous au:

Directeur de l'embauchage
**LA COMPAGNIE DE CHEMIN
 DE FER ARNAUD**
 Pickands Mathers & Co.
 Agents gestionnaires
 C.P. 878
 Sept-Îles, Qué., G4R 4L4

Une importante entreprise du Québec est à la recherche d'un:

DIRECTEUR DE PROJET

DESCRIPTION DE TÂCHE:

- Responsable de la réalisation d'un complexe de distribution comprenant un bloc d'entreposage, un bloc d'emballage et un bloc pour besoins administratifs;
- Supervise et contrôle la procédure de demandes de soumissions et fait l'évaluation des résultats;
- Assure la synchronisation et la coordination des travaux, et l'acheminement critique des phases de construction, d'évaluation et de finalisation en termes de plans et devis;
- Responsable du déménagement des effectifs existants et de la mise en marche du complexe.

EXIGENCES:

- Degré universitaire en génie mécanique/civil ou l'équivalent;
- Expérience de cinq (5) ans sur des projets majeurs connexes à titre de responsable senior.

CONDITIONS:

- Salaire à déterminer selon les qualifications;
- Emploi permanent ou à contrat.

Faire parvenir votre "curriculum vitae" en mentionnant le numéro C1172 à:

CASE 14279 LA PRESSE
 MONTREAL H2Y 1K9

SPERRY UNIVAC

OPPORTUNITÉ DE CARRIÈRE
 POUR

SPECIALISTES EN
 ÉDUCATION INFORMATIQUE

Une croissance constante a créé des ouvertures dans notre département d'éducation de la région de l'est pour des spécialistes en éducation informatique expérimentés.

Les candidats doivent être parfaitement bilingues et disposés à dispenser des cours à divers organismes canadiens de Sperry Univac. En tout les candidats doivent:

- Posséder une expérience pratique dans le domaine de l'éducation ou une formation pédagogique.
- Aussi deux ou trois années d'expérience en programmation sur la série 9000 Univac, la série 70 Univac ou IBM360/370.

Nous offrons un salaire attrayant basé sur les qualifications, un éventail complet de bénéfices marginaux et une chance de faire carrière dans une industrie de pointe.

Les candidats intéressés dont les qualifications rencontrent nos critères sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Directeur de l'éducation
Sperry Univac Canada
 Région de l'Est
 Suite 609, 116, rue Albert
 Ottawa, Ontario.

RELATIONNISTE D'EXPÉRIENCE

Une importante association nationale, établie à Montréal, requiert les services d'un relationniste.

Le candidat doit être un analyste expérimenté en relations publiques et en communications. Il doit être capable d'établir des relations avec les media, les organismes fédéraux, et autres associations.

Il doit avoir l'expérience de la rédaction et être capable de travailler avec un minimum de supervision.

Ses responsabilités lui permettront de mettre sur pied des programmes de relations publiques, de voyager, et de rendre de précieux services à l'industrie qui est représentée par cette association.

Le candidat doit être bilingue et avoir, de préférence, un diplôme universitaire en communications.

Veillez soumettre votre candidature qui sera traitée avec toute la discrétion nécessaire à:

CASE 14281 LA PRESSE

VENTE FOYERAMA EATON

Une occasion de la vente Foyerama: la literie réputée Simmons et Serta



Lit continental «Dreamland» de Simmons seul ou en duo

Prix spécial
Lit jumeau 3'3" **94⁹⁵** ch.
ou deux lits jumeaux **184⁰⁰**
Tête de lit 3'3" blanc mat ou ton or **12⁹⁵**

Le confort d'un lit est un gage de repos et de sommeil réparateur. Le "Dreamland" de Simmons c'est la qualité exceptionnelle allée à un prix très avantageux pendant la Vente Foyerama. Le matelas est formé de 253 ressorts souples avec épaisse couche de feutre multi-piquée au revêtement de viscose. Bords préformés, oeillets de ventilation et poignées de manipulation. Le sommier à ressorts ferme confère un bon maintien au matelas. Chaque ensemble est fourni avec 6 pieds en bois.

Venez ou téléphonez

842-9211

EATON Centre-ville (septième étage),
Anjou, Pointe-Claire et Mail Cavendish
(quartier Côte St-Luc). Rayon 271



Matelas ou sommier «Majestic» de Serta

Prix spécial
Jumeau 3'3" **54⁹⁵** ch.
Double 4'6" **64⁹⁵** ch.

Vous apprécierez le "Majestic" de Serta pour la qualité de fabrication, le confort ainsi que le bas prix. Le matelas est formé de 252 ressorts souples dans le format de 4'6", avec couche de sisal et feutre blanc. Revêtement de viscose à piqure continue sur mousse de polyéthylène. Bords préformés, oeillets de ventilation, galon ordinaire.



Matelas ou sommier «Perfect Nite» de Serta

Prix spécial
Jumeau 3'3" **64⁹⁵** ch.
Double 4'6" **74⁹⁵** ch.

Une bonne nuit de sommeil ça vaut bien un bon matelas. Le "Perfect Nite" de Serta a tout pour vous convenir. Le matelas comprend 312 ressorts souples dans le format de 4'6" avec couche de sisal et feutre blanc. Revêtement de viscose à piqure continue sur mousse de polyéthylène. Bords préformés, oeillets de ventilation, large galon.



Matelas ou sommier «Luxury Rest» de Serta

Prix spécial
Jumeau 3'3" **74⁹⁵** ch.
Double 4'6" **84⁹⁵** ch.

Le summum du confort vous le trouverez sur le "Luxury Rest" extra-ferme de Serta. Caractéristiques: revêtement de rayonne à piqure continue sur mousse de polyéthylène, couche de sisal et feutre blanc, 510 ressorts pour le format de 4'6". Bords préformés, oeillets de ventilation, large galon.

Investissez dans les fonds Eaton, c'est votre arme contre l'inflation!

- Moins d'impôt à payer!
(Plan enregistré d'épargne-retraite).
- Pas de coût initial de vente!

Écrivez à Eaton Fund Distributors Limited 14 College St., Toronto, Ontario M5G-1K4 ou venez au bureau des Services financiers Eaton le plus près de chez vous.

Rencontrez Yvan Cournoyer et Jacques Lemaire de l'École de Hockey National

Chez Eaton Centre-ville, cinquième étage, rayon des sports
vendredi 8 février de 19 h 30 à 21 h 00

- Rencontrez vos favoris, discutez avec eux, renseignez-vous sur l'École de hockey National et obtenez un autographe.
- Des souvenirs seront à votre disposition en quantité limitée. Quant aux amateurs de hockey, de 7 ans ou plus, ils auront la chance de gagner une semaine complète de cours à l'École de hockey National. Vous trouverez des bulletins de participation au rayon des sports chez Eaton Centre-ville (cinquième étage), Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish (quartier Côte St-Luc), Sherbrooke Carrefour de l'Estrie et Ottawa Bayshore, du 1er février au tirage des gagnants qui aura lieu le 4 mars 1974 chez Eaton Centre-ville.